

# LES PROFS ONT PEUR

de  
JEAN-PIERRE OBIN

Éditions de l'Observatoire  
Septembre 2023

Dominique Bernard, professeur agrégé de Lettres modernes au Collège-Lycée Gambetta d'Arras, a été assassiné le 13 octobre, presque jour pour jour trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, qui était lui aussi professeur de collège, en histoire-géographie. Ces professeurs ont été tous deux victimes du fanatisme religieux et du terrorisme islamique.

Le livre de Jean-Pierre Obin, auteur d'un excellent rapport sur « les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires », fait en juin 2004 et mis hélas aussitôt au fond d'un tiroir du ministère de l'Éducation nationale, vient d'écrire un livre qui porte très bien son titre : « Les profs ont peur ».

Voici la présentation qu'en fait l'éditeur en 4<sup>ème</sup> page de couverture :

« Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, où en est l'école et sa grande ambition laïque ? Les professeurs peuvent-ils encore tout enseigner ? Les élèves osent-ils toujours prendre la parole ? Une enquête inédite, par l'auteur du fameux "rapport Obin" ».

Donner un cours sur la Seconde Guerre mondiale sans évoquer le sort des Juifs, ne plus sanctionner les propos antisémites ou homophobes, devoir fermer les yeux devant des tenues manifestant une appartenance religieuse : c'est désormais le quotidien, en France, de nombreux professeurs.

Quatre enseignants sur cinq reconnaissent craindre les conflits avec des élèves influencés par une idéologie politico-religieuse ; un sur deux admet s'être déjà censuré ; la peur contamine même les deux tiers de ceux qui enseignent l'histoire et l'éducation morale et civique... Jean-Pierre Obin a recueilli les témoignages de tous ces professeurs qui baissent la tête par crainte des réactions d'élèves et de parents. Pendant que ces petits et grands renoncements se multiplient dans les classes, c'est l'école républicaine qui souffre et la laïcité qui se réduit comme peau de chagrin...

Ce livre appelle les responsables politiques et institutionnels à regarder ces réalités en face et à faire preuve de courage pour sauver l'école de la République – une école qui ne se couche pas devant l'obscurantisme et le fanatisme. Pour l'auteur, l'urgence est de former, soutenir et protéger les enseignants, et favoriser la mixité scolaire, afin de sortir les élèves et les établissements d'un entre-soi social, ethnique et religieux mortifère ».

- De ce livre important, nous proposons deux extraits. D'abord, le 5<sup>ème</sup> chapitre, « En France, la laïcité ». Ensuite, le 11<sup>ème</sup>, « Géopolitique de la liberté et de la soumission à l'autorité », le dernier avant la conclusion qui nous enjoint de « poursuivre le combat des Lumières ».

- Dans le chapitre consacré à la laïcité, le passage sur « la laïcité, question de pédagogie » cite une enquête publiée en juin 2023 par l'IFOP pour le CNAL (Comité national d'action laïque).

Nous donnons, après les deux extraits du livre de J.-P. Obin, les principaux résultats de cette enquête ainsi que la conclusion du Colloque du CNAL par son Président.

- Nous renvoyons aussi à la présentation faite ici-même, le mois dernier, du livre de Thierry Aimar publié aux éditions de l'Aube en avril 2022 : « La société de régression : le communautarisme à l'assaut de l'individualisme ».

## En France, la laïcité

Comparer les premières lignes de la Déclaration d'indépendance américaine du 4 juillet 1776 à celles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 s'avère très instructif. Voici comment débute la première : « Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par *le Créateur* de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. » Et voici maintenant comment commence la seconde : « *Les Représentants du peuple français*, constitués en Assemblée nationale [...] ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme. » Les deux textes affichent la même ambition universaliste : au-delà des citoyens américains ou français, ils s'adressent en effet à l'ensemble de l'humanité. Mais le premier texte s'inscrit encore dans la tradition des millénaires qui l'ont précédé : la référence à l'ordre divin y légitime la décision politique ; c'est Dieu (le « Créateur ») qui confère aux hommes leurs nouveaux droits. Et même si la proclamation de ces droits ouvre les États-Unis d'Amérique à l'indépendance, à la démocratie et à une société autonome, elle emprunte encore la voie de l'hétéronomie.

Rien de tel avec la déclaration française, qui constitue, elle, une vraie rupture anthropologique. L'ordre divin y a en effet totalement disparu : ce sont les « représentants du peuple », des hommes et non pas Dieu, qui décident, en toute liberté, de définir de nouveaux droits pour les hommes. La déclaration américaine était certes un coup de tonnerre dans le firmament des empires, la déclaration française constitue quant à elle un véritable tremblement de terre pour l'humanité, dont les répliques n'ont pas fini de se faire sentir sur les cinq continents. Rompant avec des millénaires de références, de révérences et de subordination de l'ordre politique à l'ordre religieux, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, des hommes se donnent le droit de se donner des droits !

#### La patrie des individus-citoyens

Cette rupture n'est pas encore la séparation des ordres politique et religieux, ce n'est pas encore la laïcité. Plusieurs pas restent à franchir. Un premier sera fait avec la fin du monopole de la religion sur la société, avec la constitution d'un *état civil* en 1792 (enregistrement des naissances et des décès, célébration des mariages), la création d'une *instruction publique* (secondaire en 1804, primaire en 1832) et l'instauration d'une *santé publique* (création des hôpitaux publics en 1794).

Un second pas, qu'on pourrait qualifier de « doctrinal », et dont l'importance est souvent méconnue, réside dans une définition nouvelle de la citoyenneté. Sous l'Ancien Régime, un citoyen tient ses droits et ses obligations de l'appartenance à une cité, à un bailliage,

à une province. Les protestants (jusqu'en 1790) et les Juifs (jusqu'en 1791) ne sont pas des citoyens, ils n'ont pas « droit de cité », de résider dans une ville, d'être propriétaires. C'est justement lors d'un débat à l'Assemblée nationale sur la question de l'accession des Juifs à la citoyenneté, en décembre 1789, qu'un député de la noblesse, le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, va définir ce qui deviendra la conception française et plus tard républicaine de la citoyenneté : « Il faut, déclare-t-il, tout refuser aux Juifs comme nation et tout accorder aux Juifs comme individus. Il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique ni un ordre. Il faut qu'ils soient individuellement citoyens. » Aujourd'hui encore, notre République ne connaît que des individus, considérés indépendamment de toute attache. Non pas que ces individus n'aient pas d'attaches, mais la puissance publique n'a pas à les connaître, au nom de l'indivisibilité de la République et de l'égalité entre tous. Cet « individualisme politique » est la dimension essentielle mais trop méconnue du principe de laïcité.

Les différents régimes qui se succèdent à partir de 1789 vont adopter trois attitudes successives par rapport à la religion. D'abord l'*inversion* du lien de subordination : c'est la « constitution civile du clergé » adoptée par l'Assemblée constituante en 1790. Le lien de l'Église de France avec Rome est coupé, les évêques et les curés sont élus par les citoyens, au niveau du département pour les premiers, de la commune pour les seconds et prêtent serment (« jurent ») devant la nation. Rome refuse ce nouveau statut et enjoint au nouveau clergé d'abjurer : c'est le schisme entre les deux Églises, la bleue et la blanche, entre prêtres « jureurs » et clercs « réfractaires ». Sous la Terreur, la 1<sup>re</sup> République va

même adopter une politique ouvertement antireligieuse, allant jusqu'à fermer l'ensemble des lieux de culte entre 1793 et 1794. Puis, avec Thermidor, une première forme de séparation de fait s'installe ; mais qui ne satisfait pas vraiment la papauté.

La seconde attitude est celle du *compromis* entre le politique et le religieux. Bonaparte, en 1801, met fin au schisme en signant un accord avec le pape, le Concordat, instituant notamment une double tutelle, politique et religieuse sur le clergé. Ce texte sera complété par deux décrets, l'un pour les protestants en 1802 et l'autre pour les Juifs en 1808, l'ensemble régissant les rapports entre les cultes et l'État. Ce « régime concordataire » restera en vigueur jusqu'au vote de la loi du 9 décembre 1905 dans une France amputée alors des trois départements d'Alsace et de Moselle, et qui conserveront le statut concordataire après leur réintégration en 1918. La religion catholique y est reconnue comme celle « de la majorité des Français », les cultes luthérien, calviniste et juif sont également « reconnus » par la France et à ce titre leurs ministres sont rémunérés par la puissance publique.

#### La laïcité et la loi de 1905

Après une foisonnante activité législative – une vingtaine de lois laïques votées depuis 1880 –, la loi de 1905 affirme une troisième politique, la *séparation* totale, radicale, du politique et du religieux, sous une forme que n'aurait sans doute pas désavouée le comte de Clermont-Tonnerre puisqu'elle est essentiellement tournée vers les individus-citoyens et non vers

les collectifs-religions, contrairement au statut civil du clergé de 1790 ou au concordat de 1801. Une nouvelle période s'ouvre pour la France, celle de la laïcité, parfaitement résumée par la première phrase de la loi : « La République assure la liberté de conscience. » Chaque mot y a son importance.

Avec le terme « république » – *res publica*, la « chose publique » –, ce n'est pas seulement l'État, c'est l'ensemble des institutions publiques – État, collectivités, établissements publics, écoles, hôpitaux, armée – dont il est question, ainsi que les organisations auxquelles est déléguée une mission de service public. « Assure » : ce n'est pas simplement « respecte ». Le rôle des institutions publiques et de ceux qui les incarnent et les font vivre, les agents publics, n'est pas un rôle passif, il est actif : celui d'assurer, autrement dit de garantir par leur action la liberté de conscience des individus. Enfin, « liberté de conscience » et non pas « liberté religieuse », car la République ne peut légiférer pour une partie des citoyens, ceux qui pratiquent un culte, en oubliant les autres, qui ont le droit d'être traités à égalité (et qui sont aujourd'hui, on le verra plus loin, la majorité des Français). La « conscience », c'est la conviction ou l'absence de conviction, religieuse ou non religieuse, voire antireligieuse. C'est là une liberté fondamentale qui est non seulement proclamée mais garantie par la loi. La liberté de conscience, c'est la liberté de penser librement, de croire ou de ne pas croire, de changer de conviction, de pratiquer ou pas une religion, d'observer ou pas certains rites.

Par cette petite phrase, la France enjoint aux institutions et aux agents publics de protéger les citoyens de toutes les contraintes, pressions et menaces que leurs convictions et l'expression de ces convictions



pourraient subir. Il ne faut pas chercher ailleurs la raison de la conclusion de la commission Stasi en 2003 de proposer une loi pour bannir les signes de reconnaissance religieux dans l'espace scolaire, puis du vote de la loi de 2004 les interdisant. Il s'agissait clairement de protéger, dans les écoles, les collèges et les lycées, certains élèves des pressions qu'ils subissaient de certains autres, et parfois d'adultes, pour conformer leurs comportements et leur pensée à un modèle qu'ils n'auraient pas spontanément adopté et de les protéger du prosélytisme religieux ou politico-religieux.

La laïcité, c'est donc simplement l'engagement des pouvoirs publics de préserver la liberté de conscience des individus. Tout le reste en découle : la liberté de pratiquer son culte, si l'on en a un, affirmée par la seconde phrase de la loi ; la neutralité de la puissance publique par rapport aux convictions, religieuses ou non ; la garantie de l'égalité de traitement des citoyens, en particulier des hommes et des femmes.

Pourtant, les Français ne sont que 23 % à privilégier cette réponse lorsqu'on les interroge sur ce qu'est pour eux, avant tout, la laïcité<sup>1</sup> ; et les lycéens sont à peine plus nombreux, 27 %<sup>2</sup>. Ainsi, contrairement à ce que pensent beaucoup de Français et en particulier beaucoup d'élèves, la laïcité n'impose rien aux croyants ou aux adeptes d'une religion, mais tout à la République. La loi oblige en effet la République – en pratique les pouvoirs publics, les institutions publiques et les agents publics – à assurer la

1. Enquête de l'Ifop pour le Comité Laïcité République, octobre 2020.

2. François Kraus, « Enquête auprès des lycéens sur le droit à la critique des religions et les formes de contestation de la laïcité à l'école », Ifop et Licra, janvier 2021.

liberté individuelle des citoyens de croire ou de ne pas croire, à garantir la liberté collective des cultes, y compris en les subventionnant dans certaines institutions publiques pour y entretenir des aumôneries, enfin à rester neutre par rapport aux convictions, notamment religieuses, des citoyens, et à leur libre expression.

Le principe de laïcité constitue donc une triple protection pour les Français. D'abord pour les individus : elle leur garantit leur liberté de choisir une religion, d'en changer, d'en sortir et de ne pas en avoir ; liberté fondamentale nullement assurée aujourd'hui dans beaucoup de pays. Ensuite, pour les groupes religieux : la laïcité leur offre la protection de l'exercice de leur culte ; autre liberté essentielle, en particulier pour les groupes minoritaires qui risquent sinon de voir leurs libertés menacées et de se voir persécutés, comme c'est si souvent le cas dans les pays où la religion dominante est une religion d'État. Pour la société enfin : la laïcité garantit la neutralité des institutions publiques, c'est-à-dire qu'elle assure l'égalité des droits entre tous les citoyens quelles que soient leurs convictions : un des fondements de la démocratie.

#### *La laïcité, une question de pédagogie ?*

L'Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) est une centrale réputée modérée. Bien qu'elle regroupe aujourd'hui des syndicats de plusieurs branches professionnelles, elle est issue du monde enseignant, où elle est l'héritière directe de la tendance majoritaire de l'ancienne Fédération de l'Éducation nationale (FEN) proche du Parti socialiste. Son syndicat le plus important, le Syndicat des enseignants (SE), est bien implanté dans l'enseignement primaire. Son secrétaire national chargé de la laïcité, Rémy-Charles Sirvent, est également secrétaire général

du Comité national d'action laïque (Cnal), fondé en 1953 et qui regroupe plusieurs organisations laïques. Un peu surpris du silence de son organisation, nous l'avons interrogé sur la dernière enquête de l'Ifop et ses conclusions.

Il nous assure les partager bien qu'il regrette l'absence de questions portant sur l'efficacité des dispositifs pédagogiques existant et sur les pistes de résolution des problèmes rencontrés, ce qui pour lui constitue un défaut important de l'étude. À en lire les conclusions, on pourrait croire qu'il ne se passe rien sur le terrain, dénonce-t-il, alors que la frange la plus engagée des enseignants développe selon lui une multitude de projets sur l'apprentissage de la citoyenneté et l'enseignement vivant de la laïcité, en particulier dans l'enseignement primaire. La tonalité globale de l'étude masquerait ainsi l'idée que la pratique pédagogique est au cœur de la laïcité. C'est pourquoi son syndicat a entrepris de s'associer à une nouvelle étude auprès des enseignants, plus complète et à l'aide d'une méthodologie plus robuste, dont les résultats devraient être dévoilés lors d'un colloque national du Cnal en juin 2023.

Adversaire résolu de l'enseignement catholique, Rémy-Charles Sirvent souligne le piètre engagement de l'école privée dans l'apprentissage de la laïcité, relevant par exemple que ses enseignants, selon l'enquête de l'Ifop, ont été 39 % à ne pas organiser la minute de silence à la mémoire de Samuel Paty en octobre 2022, contre 25 % de ceux du public. Alors qu'il est tenu par la loi d'enseigner les valeurs de la République, l'enseignement catholique représente pour lui un « angle mort des atteintes à la laïcité », faisant ainsi peser « toute la charge d'une forme de culpabilité sur l'enseignement public ».

Les évolutions révélées par l'enquête ne sont toutefois pas évacuées : « L'essentiel, c'est ce qui se passe lorsque la porte de la classe se referme sur le professeur et les élèves. A-t-on mesuré les conséquences de l'assassinat de Samuel Paty sur les pratiques de classe ? Oui, les phénomènes d'appréhension, de

prudence extrême, d'autocensure sont désormais fortement présents. » Le syndicaliste ne nie pas la dynamique de la peur et de l'autocensure mais la juge somme toute « compréhensible » au regard des lacunes de la formation initiale et de l'absence jusqu'en 2022 de formation continue. La formation à la laïcité déployée depuis cette date à l'initiative de Jean-Michel Blanquer lui semble pertinente dans son organisation car elle concerne « tous les personnels, enseignants et non enseignants, sur site, au sein de l'école ou de l'établissement », mais elle est jugée insuffisante en volume : « On dégrossit, c'est tout ; et même pour certains, on initie simplement. » Pour le syndicaliste, tout un pan de la formation des professeurs a été délaissé : « La manière dont on peut faire nation à travers l'école et quel projet de société est porté par le cadre scolaire. Comment cette petite société qu'est l'école peut rendre concrètes pour les élèves des problématiques plus globales. »

Pour lui, il faudrait dédramatiser les questions qui touchent à la sexualité, à l'orientation sexuelle, à la mixité et à l'égalité entre filles et garçons dont l'enseignement pose un problème avec certains élèves, et assumer une certaine « prise de risque » dans ces enseignements. Il faudrait aussi mieux faire la part de l'enracinement des stéréotypes culturels et cesser de croire que l'école peut tout faire dans ce domaine.

La critique récurrente de la hiérarchie, la dénonciation fréquente par certains enseignants d'un manque de soutien de leur chef d'établissement en cas de difficulté (le « pas-de-vaguisme ») ne lui semblent pas totalement juste : « Eux aussi ont peur », nous dit-il. Pour le syndicaliste, il faudrait également questionner l'isolement de beaucoup de professeurs du secondaire et leur absence de travail en équipe.

Ce dont les enseignants ont le plus besoin, c'est de reconnaissance, affirme-t-il. Elle se joue sur ces questions : « Les collègues qui s'engagent sur des projets qui développent l'esprit

critique, qui valorisent le pluralisme des idées, qui favorisent la laïcité, quel est le gain pour eux ? Ne vaut-il pas mieux faire quelques heures supplémentaires sur des questions sans risques ? Est-ce que tout se vaut vraiment ? » Et de réclamer « un peu plus de générosité, de reconnaissance de l'institution envers ceux qui tentent de montrer qu'il existe un projet de société derrière l'école, un projet basé sur une immense quantité de libertés et quelques limites à ces libertés pour qu'elles puissent vivre ? ».

### Le principe de laïcité aujourd'hui

Depuis 1946, la laïcité est devenue un principe constitutionnel. Aujourd'hui, elle est le deuxième des quatre principes inscrits dans le premier article de notre Constitution : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

Sur le plan de la philosophie politique, la laïcité française est, on l'a vu, un individualisme politique : dans la république laïque, les individus-citoyens sont considérés de manière égale par le droit et par le pouvoir politique, indépendamment de leurs croyances et de leurs convictions ; nul n'y est tenu de choisir une religion plutôt qu'une autre ou qu'aucune ; chacun a le droit d'y critiquer une religion ou l'absence de religion. Mais cette construction fait volontairement abstraction d'une part majeure de ce qui constitue les hommes des sociétés démocratiques, qui ne sont pas seulement des individus politiques, des citoyens, et qui se reconnaissent aussi dans des appartenances multiples, des identités plurielles : culturelles, professionnelles,

1. Entretien avec Rémy-Charles Sirvent, secrétaire national du SE-Unsa, le 15 février 2023.

sexuées et sexuelles, générationnelles, religieuses parfois. D'où la délicate ligne de crête que le droit républicain doit s'efforcer de tenir en permanence – et, lorsque c'est nécessaire, de tracer – entre le principe de liberté dans la vie sociale et le principe de laïcité dans la sphère publique ; de la Constitution au règlement intérieur de l'école ou de l'établissement scolaire, en passant par la loi de Séparation de 1905 et la loi du 15 mars 2004 sur les signes et tenues vestimentaires des élèves.

Si le principe de laïcité est simple à comprendre, ce « régime de laïcité » – pour reprendre la distinction opérée par Catherine Kintzler<sup>1</sup> –, c'est-à-dire sa mise en pratique concrète, s'avère une construction complexe, car il met en tension ce principe avec les autres principes de la démocratie, notamment la liberté, ainsi qu'avec les éthiques collectives et individuelles ; en particulier celles inspirées par des croyances. Mais justement, ces croyances, quelles sont-elles dans la France d'aujourd'hui ?

### Les religions et les croyances en France

Lorsque les lycéens répondent pour 29 % d'entre eux que la laïcité c'est « avant tout mettre toutes les religions sur un pied d'égalité<sup>2</sup> », ils en donnent une définition erronée : on l'a vu, ce sont les *convictions individuelles*, religieuses et non religieuses, que la république laïque considère de manière égale, et non les *religions comme collectifs* institués ou simplement

1. Catherine Kintzler, *Penser la laïcité*, Minerve, 2014.

2. Enquête de l'Ifop pour le Comité Laïcité République, octobre 2020.



constitués. Ils oublient ainsi plus de la moitié des Français, comme l'établissent plusieurs études. L'examen de leurs résultats est en effet très instructif.

La première – « Trajectoires et origines » – date de 2009 et est due à l'Institut national d'études démographiques, l'Ined. Elle a été renouvelée en 2019-2020 en collaboration avec l'Institut national des statistiques, l'Insee. Elle donne ce tableau des « religions en France<sup>1</sup> ».

53 % sans religion (+ 8 points en dix ans\*)

29 % de catholiques (– 14 points)

9 % d'autres chrétiens (+ 6 points)

10 % de musulmans (+ 2 points)

1 % de bouddhistes (+ 0,5 point)

0,5 % de juifs (=)

\*Les comparaisons entre les deux enquêtes portent sur les 18-49 ans.

Une deuxième est due à un sociologue, Pierre Bréchon, qui mène depuis 1978 une recherche de longue durée sur les « valeurs des Français » ; avec une enquête approfondie tous les dix ans permettant de mesurer les évolutions de la société, notamment celle des convictions religieuses<sup>2</sup>. La dernière livraison date de 2018 et donne, sur ce thème, des résultats très largement convergents avec l'étude de l'Ined, compte tenu des différences entre les populations de référence.

1. Lucas Drouhot, Patrick Simon et Vincent Tiberj, *La Diversité religieuse en France*, Insee-Références, 2023.

2. Pierre Bréchon, *Les Valeurs en France*, Presses universitaires de Vincennes, 2020.

|               | Population totale<br>(plus de 18 ans) | Jeunes de 18 à 29 ans |
|---------------|---------------------------------------|-----------------------|
| Sans religion | 58 % (+ 8 points<br>depuis 2008)      | 68 %                  |
| Catholiques   | 32 % (– 38 points<br>depuis 1978)     | 15 %                  |
| Musulmans     | 10 %                                  | 13 %                  |
| Autres        | 4 %                                   | 4 %                   |

Dans les deux études, l'effondrement du catholicisme apparaît spectaculaire, et n'est sans doute pas terminé si l'on considère sa poursuite chez les jeunes. La sécularisation de la France se poursuit et s'en nourrit : les Français se déclarant sans religion constituent désormais une large majorité de la population, et même plus des deux tiers chez les 18-29 ans. Dans ce mouvement d'ensemble, la religion musulmane garde un dynamisme certain et pourrait devenir en deux générations la première de France, tout en restant très minoritaire chez les Français<sup>1</sup>.

Une troisième étude, datant de 2010, porte sur les croyances et non pas sur les religions, elle a été menée par l'Eurobaromètre, un organisme dépendant de la Commission européenne, et réserve deux surprises<sup>2</sup>.

1. Sur l'analyse de ce dynamisme, voir une étude plus complète dans Jean-Pierre Obin, *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école*, ouvr. cité, p. 43-46.

2. « Enquête sur les croyances en Europe », Eurobaromètre 2010.



27 % des Français « croient en l'existence d'un Dieu »  
 27 % « croient en l'existence d'un esprit ou d'une force de vie »  
 40 % « ne croient ni en l'un ni en l'autre<sup>1</sup> »  
 6 % déclarent ne pas savoir

Première surprise : beaucoup de Français déclarent donc avoir une religion sans croire à l'existence d'un Dieu. C'est un phénomène nouveau et qui tient sans doute aux progrès de l'individualisme. On les appelle parfois chrétiens, juifs ou musulmans « culturels », car ils manifestent un attachement à une tradition familiale ou culturelle sans pour autant être personnellement adeptes d'un culte ou adhérer aux dogmes de la religion qu'ils déclarent. Seconde surprise : l'athéisme est largement majoritaire en France et l'agnosticisme rassemble pour sa part un peu plus du quart des Français, à égalité avec les croyants en un Dieu.

La France est ainsi devenue le quatrième pays le plus sécularisé du monde<sup>2</sup>, après la Chine et le Japon, le deuxième en Europe derrière la Tchéquie, qui ne compte que 16 % de personnes qui « croient en l'existence d'un Dieu<sup>3</sup> ». Ce mouvement de sécularisation est général dans le monde puisque entre 2005 et 2012 la proportion de personnes déclarant avoir une religion y a chuté de 9 points, tandis que la proportion se disant « athées convaincus » a augmenté de 3 points<sup>4</sup>.

1. L'Ifop fournit un chiffre très proche (44 %) en 2011 et le compare à celui de 1947 (20 %).

2. « Études sur les religions dans le monde », Institut WIN/Gallup International, 2005 et 2012.

3. « Enquête sur les croyances en Europe », réf. citée.

4. « Études sur les religions dans le monde », réf. citée.

La position de la France est de plusieurs façons singulière : mère de la « révolution anthropologique » de 1789, puis en 1905 de la séparation totale du politique et du religieux sur la base de l'individualisme politique (la laïcité), sa société présente aujourd'hui une sécularisation prononcée et une diversité de convictions sans égale. La France a été et reste donc dans le monde, et pour le monde, un pays d'avant-garde doté de responsabilités particulières devant l'histoire ; ce qui en fait aussi la cible de tous les conservatismes et de toutes les réactions.

## Géopolitique de la liberté et de la soumission à l'autorité

Le risque, à vouloir regarder de trop près ce qui se passe à l'école, est de devenir myope et d'oublier que ce qu'on y observe n'est que la diffraction, l'image déformée d'une réalité bien plus vaste. Comme dans le mythe platonicien, ce n'est que l'ombre portée sur le mur de la caverne scolaire d'évolutions qui bouleversent toute la société française. On risque aussi d'être aveugle à une géopolitique mondialisée faite d'affrontements idéologiques, de guerres et de révolutions qui affectent tous les continents et qui ne sont pas totalement sans parenté avec ce qui, aujourd'hui en France, trouble les classes et fait se censurer les enseignants. Si l'on veut pouvoir comprendre ce qui motive ces contestations de cours et ces transgressions des règles de la vie scolaire, et pourquoi tant de professeurs confessent avoir peur et pour beaucoup se censurent dans leur enseignement, il faut maintenant sortir de la grotte, s'éloigner un moment de l'école française, élargir la focale, prendre du champ, embrasser des paysages plus vastes et s'inscrire dans une temporalité plus longue.

Le principe français de laïcité, on l'a vu, tient à la fois d'un mouvement d'ensemble et d'une histoire singulière. Il est d'une part le fruit d'un vaste et lent mouvement de sécularisation qui affecte l'ensemble de l'Occident

chrétien depuis au moins le *xiv<sup>e</sup>* siècle ; celui du « désenchantement du monde », de la « sortie de la religion », de l'affranchissement progressif par l'ordre politique de sa tutelle religieuse. De l'autre, il procède d'une histoire politique particulière à notre pays, qui commence par la rivalité constante du pouvoir royal avec l'autorité papale (le gallicanisme) mais qui ne trouvera pas la même issue qu'en Europe du Nord, où triompheront la Réforme et une autre forme d'affranchissement de la vie publique du pouvoir religieux. En France, où la contre-Réforme l'emporte et qui restera corsetée près de deux siècles supplémentaires dans un pouvoir absolu de droit divin, les tensions accumulées seront brutalement libérées par le séisme de la Révolution française. La Déclaration du 26 août 1789 ouvre alors aux peuples du monde la perspective de la fin de la soumission multimillénaire des groupes humains à une autorité venue d'en haut. Elle annonce l'avènement de temps nouveaux, ceux de sociétés autonomes libérées de toute tutelle religieuse, ceux de l'émancipation des hommes ; elle ouvre l'ère de la liberté et, pour commencer, de la liberté de se gouverner.

#### Des répliques dans le monde entier

En dehors de l'Occident chrétien, cinq siècles d'échanges commerciaux, d'expéditions militaires, de colonisations – la première mondialisation – ont acclimaté les élites de nombreux pays aux idées nées en Europe et en Amérique du Nord. Pour n'en donner qu'un exemple, en Égypte, à l'issue de la Première Guerre mondiale, un parti politique, le Wafd (« la délégation »), lutte contre l'impérialisme britannique

tout en promouvant les idées des Lumières occidentales. Il propulse même une femme – Huda Sharawi, une féministe de surcroît ! – à la tête de son comité central avant de parvenir au pouvoir par les urnes et de gouverner le pays entre 1924 et 1939.

De nos jours, avec la seconde mondialisation, celles des idées, les valeurs héritées des Lumières – la liberté, l'égalité, principalement celle des hommes et des femmes, la laïcité – pénètrent plus largement les populations de ces sociétés restées hétéronomes ; mais dans un tout autre contexte que celui qu'ont connu les sociétés occidentales au sein desquelles ces idées avaient éclos. « La sortie de la religion, écrit Marcel Gauchet, a cessé d'être un phénomène occidental pour devenir un phénomène mondial. [...] Nous imposons de fait, involontairement, la sortie de la religion, de l'extérieur, à des sociétés qui ne l'auraient pas développée de l'intérieur. Ce qui produit des secousses profondes, parentes, mais forcément différentes de celles qui ont surgi chez nous, où le processus était endogène et s'est étalé sur plus de cinq siècles<sup>1</sup>. » Ce sont ces « secousses », ces répliques du séisme de 1789, que nous observons de nos jours dans l'ensemble du monde arabo-musulman : guerres et terrorisme, « révolutions arabes » et contre-révolutions de dictatures politico-militaires. La dynamique de l'islamisme depuis une quarantaine d'années n'est aucunement la manifestation d'un quelconque « retour du religieux » dans cette partie du monde, mais plutôt une réaction à la « sortie de la religion » qui le travaille ; à ce grand mouvement de « désenchantement du monde » qui a fait bouillonner cinq

1. Marcel Gauchet, « Retour ou sortie du religieux ? », *Philosophie Magazine* hors série, n° 25, 2015.



siècles durant l'Occident chrétien avant de s'étendre aujourd'hui à l'ensemble du globe.

Ces secousses ne se font pas seulement sentir en pays d'islam. En Occident même, l'effondrement de l'autorité divine, la « mort de Dieu », n'a pas toujours débouché, loin de là, sur des sociétés autonomes, sur la liberté et la démocratie. Sur les cinq continents, des formes séculières d'autorité transcendante sont apparues, notamment avec le communisme et le fascisme ; des divinités séculières, des « causes suprêmes », se sont imposées à l'adoration de peuples subjugués et sevrés de transcendance : le prolétariat, la nation, la race. D'autres « empereurs » sont arrivés au pouvoir, en Russie, en Allemagne, en Chine, dont l'autorité sur les sociétés ne devait plus rien à Dieu mais tout à l'idéologie et à la force. L'hétéronomie n'a pas été vaincue : ici elle garde ses formes les plus archaïques (comme en Afghanistan), là elle en a inventé de nouvelles (comme en Chine) ou les a même renouvelées (comme en Russie).

Se dessinent ainsi sous nos yeux de grandes lignes de fracture qui divisent la planète, une nouvelle tectonique des plaques qui structure une géopolitique vraisemblablement durable et probablement tumultueuse. De nouvelles tragédies s'écrivent dans le sang sous nos yeux : révolte démocratique en Iran, guerre impérialiste en Ukraine. Ces lignes de fracture sont religieuses, politiques et idéologiques, mais elles sont plus fondamentalement et sur la longue durée de *nature anthropologique*. Le passage du paléolithique au néolithique nous avait rendu les religions des chasseurs-cueilleurs inaccessibles, et le passage à l'autonomie nous rend aujourd'hui incompréhensible la manière de penser et de se comporter de ces va-nu-pieds partis pour les croisades, comme de ces jeunes hommes détournant des

avons de ligne pour les précipiter sur une ville ou se faisant exploser dans une foule.

La nouveauté est que ces fractures passent dorénavant à l'intérieur même de notre société et de notre école, du fait de l'établissement en Europe occidentale de diasporas nombreuses venues de pays marqués par la prégnance constante de l'autorité religieuse. Dans nos classes, une sorte de guérilla se développe aujourd'hui entre certains élèves musulmans qui contestent, au nom de la parole divine, de l'hétéronomie, les principes et les lois de l'autonomie définis par un peuple souverain. Les objets de ces affrontements sont très variés, on l'a vu. L'un d'eux se focalise autour d'un des marqueurs les plus archaïques de l'hétéronomie, celui du voilement des femmes, ou de ses multiples substituts vestimentaires symboliques (foulard, turban, bandeau, abaya, etc.). Étant donné l'importance qu'il a prise dans les médias depuis l'« affaire des foulards » de Creil, il mérite sans conteste qu'on s'y attarde.

### Le voilement des femmes

C'est en 1989 en effet, avec l'« affaire des foulards » de Creil, que la question du « voile islamique » s'est invitée pour la première fois dans les médias et dans les débats politiques. La manière dont elle fut temporairement résolue par le gouvernement de l'époque n'est pas très glorieuse pour un pouvoir laïque et républicain : le recours discret mais efficace à une autorité politique et religieuse étrangère, le roi du Maroc, Commandeur des croyants, pour faire pression sur les parents des collégiennes voilées. En 1994, un ministre, François Bayrou, a pris davantage ses responsabilités en enjoignant

par circulaire aux chefs d'établissement d'exclure les élèves qui refuseraient d'ôter leur voile ; mais sur une base juridique si faible – ce qu'a rappelé peu après le Conseil d'État... – qu'environ la moitié des exclusions fut invalidée par les tribunaux administratifs, au grand mécontentement des chefs d'établissement, ainsi déjugés et placés devant la difficulté d'apporter, au cas par cas, la preuve d'un comportement prosélyte ou d'une volonté de troubler l'ordre public.

Pendant quinze ans, jusqu'au vote en 2004 par le Parlement de la loi interdisant aux élèves de porter un signe ou une tenue exprimant de manière ostentatoire leur conviction religieuse, cette question a donc focalisé l'attention du public ; sans doute au détriment d'autres aspects, tout aussi préoccupants, de la montée de l'influence islamiste chez une partie des élèves. En 2002, l'ouvrage d'un collectif de professeurs puis, deux ans plus tard, un rapport de l'inspection générale de l'Éducation nationale montrent en effet que la « question du voile » est sans doute l'arbre cachant une forêt d'atteintes bien plus variées, au nom de la religion, à l'enseignement de certaines disciplines et aux règles de la vie scolaire<sup>1</sup>. Parmi elles, la montée d'un nouvel antisémitisme qui, dès les années 1990, pousse une partie des familles juives à changer leurs enfants d'établissement ou à abandonner l'enseignement public, parfois à déménager voire à quitter la France<sup>2</sup>. Ces alertes ont été largement ignorées par les autorités et

1. Emmanuel Brenner, *Les Territoires perdus de la République*, Mille et une nuits, 2002 ; Jean-Pierre Obin (dir.), *Les Signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*, La Documentation française, 2004.

2. Jérôme Fourquet et Sylvain Manternacht, *L'An prochain à Jérusalem ?*, Éditions de l'Aube, 2016.

même parfois dénigrées ; jusqu'aux attentats de janvier 2015 où l'opinion, médusée, a découvert que dans plusieurs centaines d'établissements les moments de recueillement avaient été troublés par des élèves excusant voire justifiant l'action des assassins.

Quelle signification donner au voile ? Tout d'abord, on peut affirmer que le voile n'a rien d'islamique. La pratique de la dissimulation des femmes au regard des hommes, par leur voilement ou leur claustration, est en effet très antérieure à l'avènement de l'islam. Elle est attestée en Assyrie, où l'obligation pour une femme de cacher ses cheveux est mentionnée, il y a trois mille ans, par des lois attribuées au roi Teglath Phalazar I<sup>er</sup> : « Les femmes mariées [...] qui sortent dans les rues n'auront pas leur tête découverte. Les filles d'hommes libres [...] seront voilées [...]. La prostituée ne sera pas voilée, sa tête sera découverte. » Plus d'un millénaire plus tard, Paul de Tarse, le fondateur de la religion chrétienne, justifie l'obligation faite aux femmes de se voiler par la dissymétrie voulue par Dieu entre les hommes et les femmes et par la sujétion des secondes aux premiers : « L'homme ne doit pas se couvrir la tête, parce qu'il est l'image de la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme<sup>1</sup>. »

Quelques siècles plus tard encore, le Coran ne prescrit pas aux femmes de se couvrir les cheveux ou le visage, mais le buste : « Dis aux croyantes/de baisser leur regard/d'être chastes/de ne montrer que l'extérieur de leurs atours/de rabattre leur voile sur leur poitrine<sup>2</sup>. » Ce qui est recommandé dans cette sourate et dans d'autres est un appel à la pudeur, à la maîtrise

1. La Bible, première épître de Paul aux Corinthiens, 11:7.

2. Le Coran, XXIV-31.



de l'instinct sexuel qui a pour parade l'habit décent, ainsi que le partage entre espace public et espace privé. Pourtant et comme l'explique le philosophe et islamologue Abdelwahab Meddeb, « la tradition cléricale a très vite maximalisé ces dispositions minimales (fondées néanmoins sur l'inégalité et l'asymétrie sexuelles) en imposant le voilement complet des femmes et leur réclusion, mettant en place les conditions d'une société fondée sur la séparation des sexes, excluant des affaires de la cité la moitié du genre humain<sup>1</sup> ».

Pour les anthropologues, les raisons de cette tradition résident plus certainement dans les structures de la parenté et la question de l'héritage que dans la volonté divine<sup>2</sup>. Donnons encore la parole sur ce point à Abdelwahab Meddeb, qui fournit une explication lumineuse de la signification du voilement des femmes, non plus théologique mais anthropologique : « C'est la hantise de l'homme face à l'incontrôlable liberté de la femme qui est à l'origine de la prescription du voile. [...] Hantise de l'homme qui ne pourra jamais absolument authentifier l'origine de sa supposée progéniture, par laquelle se transmettent le nom et la fortune<sup>3</sup>. » Car la réalité est bien la suivante : ce sont les femmes qui enfantent les garçons et elles sont les seules à savoir qui en est le père ; et ce sont les garçons qui héritent et les hommes veulent être certains que ces héritiers sont bien de leur sang. C'est là que réside la signification ultime du voile, dans le contrôle de la sexualité des femmes par les hommes

1. Abdelwahab Meddeb, intervention devant la commission parlementaire d'enquête sur le voile intégral, le 10 novembre 2009.

2. Germaine Tillon, *Le Harem et les Cousins*, Seuil, 1966.

3. Abdelwahab Meddeb, intervention devant la commission parlementaire d'enquête sur le voile intégral, le 10 novembre 2009.

pour posséder la certitude de leur filiation. Cette signification vaut hors de toute tradition musulmane. Ainsi, dans la Sicile de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui est le cadre du célèbre roman du marquis de Lampedusa *Le Guépard*, Don Calogero, le maire de Donnafugata, cloître sa femme et ne l'autorise à sortir qu'accompagnée, entièrement voilée et seulement pour aller à la messe de 5 heures du matin, quand tout le village dort encore<sup>1</sup>.

### Contrôler la sexualité des femmes

Il convient donc de resituer l'origine et la signification de la réclusion et du voilement des femmes dans le contexte de sociétés phallogocentriques et misogynes, construites sur la séparation et la hiérarchie des sexes et qui considèrent que les femmes doivent se dissimuler pour ne pas risquer de provoquer le désir des hommes ; des sociétés patriarcales et endogames où prévaut en outre l'obsession de la généalogie, qui encouragent le mariage de proximité entre cousins, et où la sexualité des femmes est indissociable de la filiation. Ces conditions et ce contexte sont aujourd'hui encore prégnants dans nombre de zones rurales des pays de l'arc méditerranéen, mais sont en voie d'affaiblissement ailleurs sous l'effet de l'urbanisation et de l'éducation.

Le retour du voilement des femmes – et de leur réclusion ! – dans notre pays témoigne de la permanence de sa signification – le contrôle de la sexualité des femmes –, mais aussi de son adaptation au contexte d'une religion minoritaire. Selon la dernière étude de

1. Giuseppe Tomasi di Lampedusa, *Le Guépard*, Seuil, 1959.



l'Ined et de l'Insee<sup>1</sup>, un quart des femmes musulmanes portent le voile en France. Cette proportion a progressé de 8 points en dix ans, elle est plus forte chez les femmes immigrées (+ 14 points en dix ans) que chez les descendantes d'immigrés (+ 4 points). Les prédicateurs politico-religieux venus d'Algérie dans les années 1990, qui ont introduit cette pratique dans les « cités », comme le raconte Bouchera Azzouz dans son autobiographie<sup>2</sup>, ont voulu marquer par ce symbole l'appartenance des femmes à une communauté close, et la prémunir ainsi d'une exogamie portant en germe, à l'échelle d'une génération, la perte de l'identité musulmane. Comme pour les prescriptions alimentaires, il s'agit par le voile de *séparer*, d'isoler puis de régner sur une communauté. Comme l'explique benoîtement une autorité religieuse française proche des Frères musulmans : « Dans l'islam, la notion de citoyenneté n'existe pas, mais la notion de communauté est très importante, car reconnaître une communauté, c'est reconnaître les lois qui la régissent. Nous travaillons à ce que la notion de communauté soit reconnue par la République. Alors nous pourrions constituer une communauté islamique appuyée sur les lois que nous avons en commun avec la République et ensuite appliquer nos propres lois à notre communauté<sup>3</sup>. »

On est d'autant plus surpris de l'étonnante complaisance dont font preuve nos gauchistes et nos néoféministes à l'égard de cette manifestation ostentatoire d'une domination patriarcale archaïque. Ici

1. Lucas Drouhot, Patrick Simon et Vincent Tiberj, *La Diversité religieuse en France*, Insee-Références, 2023.

2. Bouchera Azzouz, *Fille de daronne et frère de l'èbre*, Plon, 2016.

3. Amar Lasfar cité par Hanifa Chérifi, « Impact de l'islamisme à l'école », *Hommes et migrations*, n° 51, 1999.

encore, une étrange alliance politique se noue, en France, entre les militantes de la liberté absolue de la sexualité des femmes et celles qui portent sur elles l'emblème de leur servitude, entre celles qui proclament leur ultra-modernité et celles qui exhibent le symbole de l'archaïsme. Sans compter avec l'insondable bêtise de ceux qui, régulièrement, comparent le voile et la minijupe : « Quand le sage désigne la lune, l'imbécile regarde le doigt », dit le proverbe chinois ; et quand la sénatrice Esther Benbassa regarde le voile... elle n'y voit qu'un bout de tissu<sup>1</sup> !

Lors de la fameuse manifestation « contre l'islamophobie » du 10 novembre 2019 qui a vu défiler côte à côte, sur le pavé parisien, des salafistes barbus en qamis avec leur tapis de prière, les Frères musulmans du CCIF<sup>2</sup> et les gauchistes de LFI, on a vu brandir par des femmes en hijab une pancarte proclamant : « Votre laïcité, notre liberté ». Le retournement du signe était total. Le Conseil de l'Europe l'a d'ailleurs entériné à sa manière deux ans plus tard, en novembre 2021, avec cette affiche d'une femme voilée ayant pour légende : « Le hijab est la liberté ». Combien de temps de telles impostures peuvent-elles durer ?

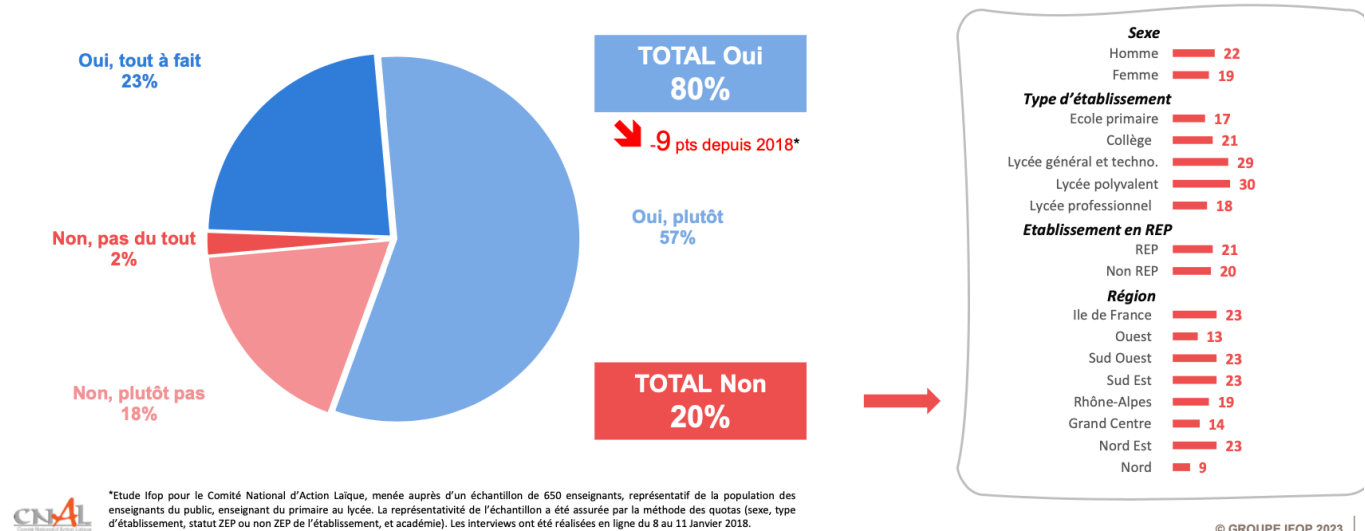
1. Esther Benbassa, « Le voile, pas plus aliénant que la minijupe », *Libération*, 5 avril 2016.

2. Comité contre l'islamophobie en France, dissout en 2021 et reconstitué à Bruxelles sous le nom de Comité contre l'islamophobie en Europe.

# ANNEXE : Résultats de l'enquête de l'IFOP pour le CNAL en juin 2023

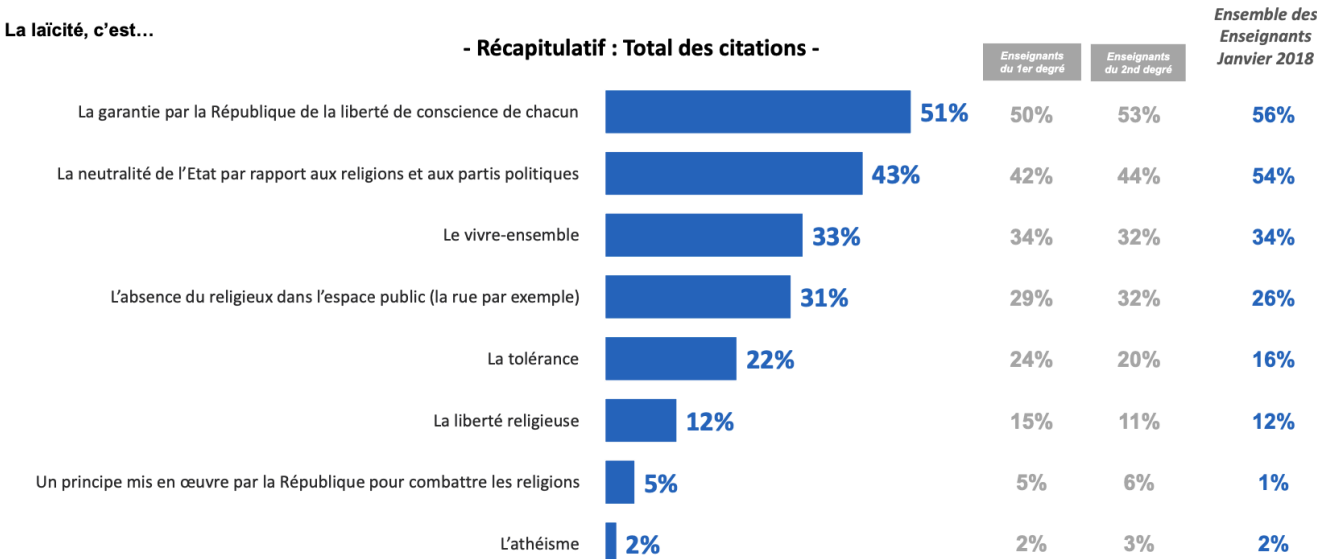
## L'existence dans son établissement d'un consensus sur la définition de la laïcité

Question : Diriez-vous que dans votre école ou l'établissement scolaire où vous enseignez, les élèves, les enseignants et l'ensemble du personnel s'accordent sur la définition de la laïcité ?



## La définition de la laïcité estimée la plus juste

Question : Laquelle de ces formulations vous semble la plus proche de ce qu'est le principe de laïcité dans notre République ?  
En premier ? En second ?

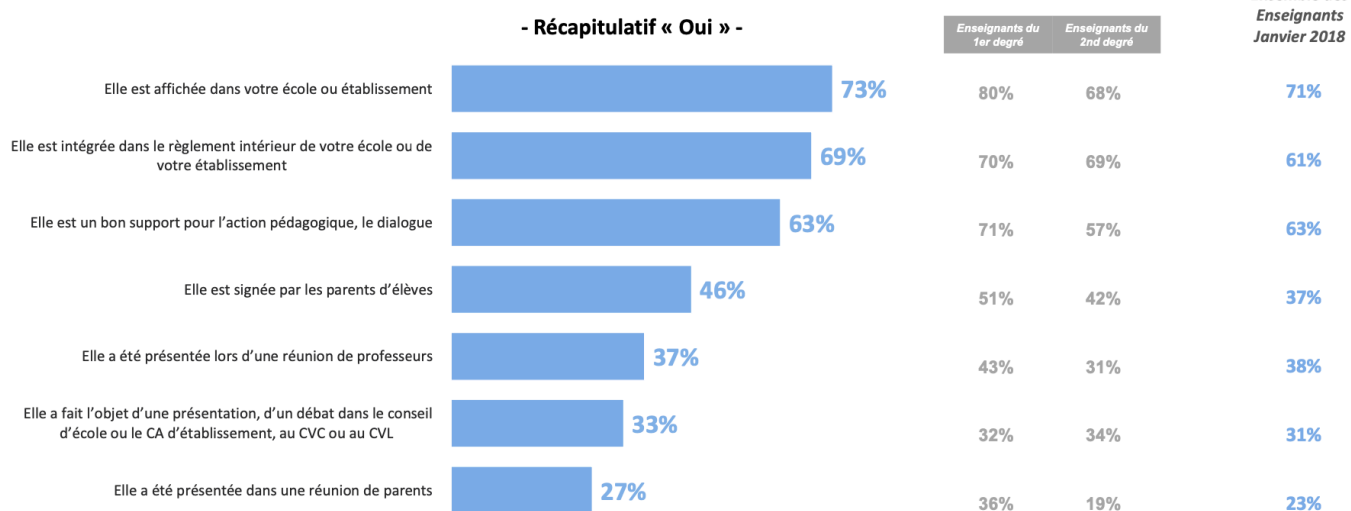


(\*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

© GROUPE IFOP 2023

## L'adhésion à différentes affirmations s'agissant de la charte de la laïcité dans son école

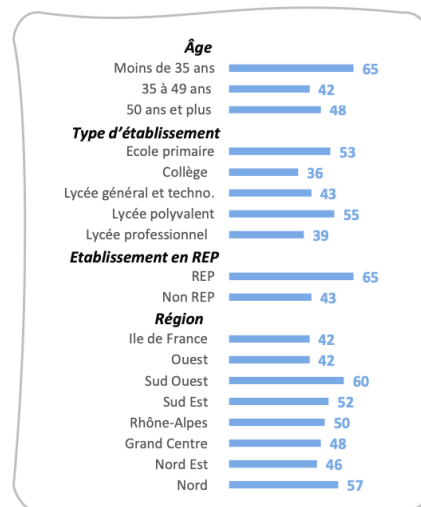
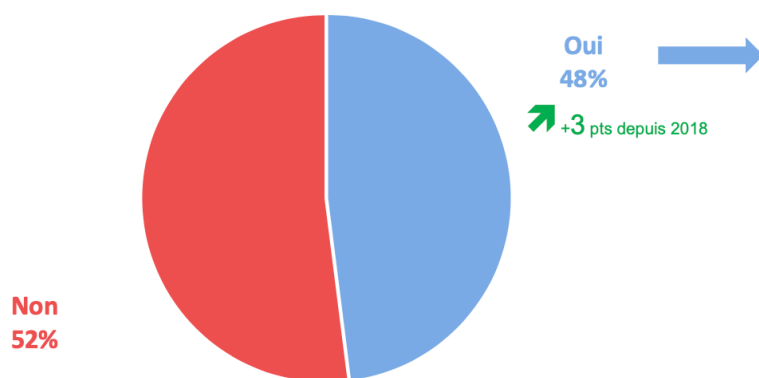
Question : A propos de la charte de la laïcité à l'école, diriez-vous que...



© GROUPE IFOP 2023

## Le sentiment que les élèves sont encouragés à prendre une part active dans la mise en pratique de la laïcité

Question : Dans votre école ou établissement scolaire, les élèves sont-ils encouragés à prendre une part active dans la mise en pratique du principe de laïcité ?

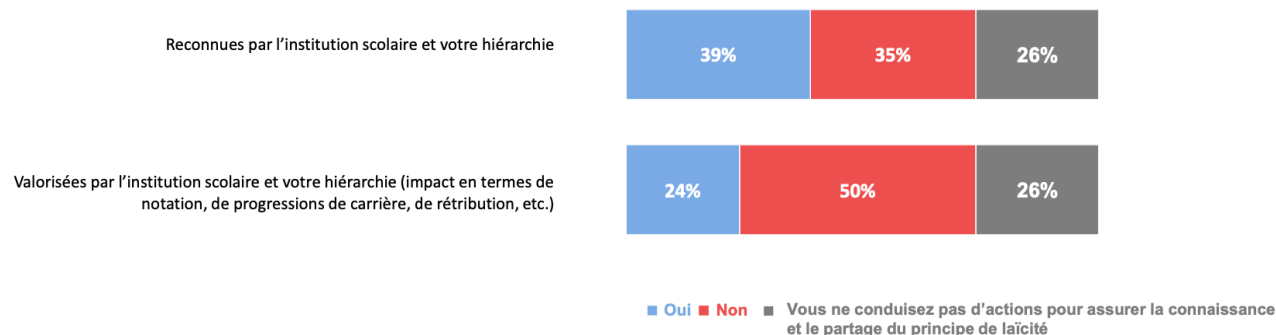


© GROUPE IFOP 2023



## Le sentiment de la prise en compte des actions menées par l'institution scolaire

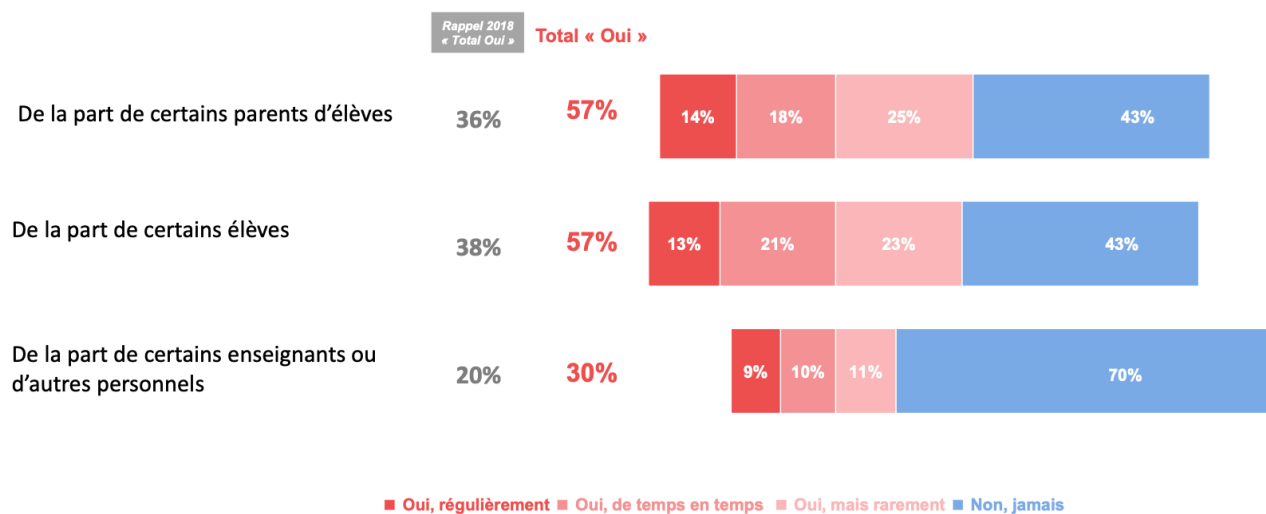
Question : Les actions que vous conduisez pour assurer la connaissance et le partage du principe de laïcité vous semblent-elles ...



© GROUPE IFOP 2023

## L'expérience de contestations de la loi du 15 mars 2004 (1/2)

Question : La loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, fait elle l'objet de contestations parmi les élèves ou parmi les adultes (personnels, parents dans votre école ou établissement scolaire) ?



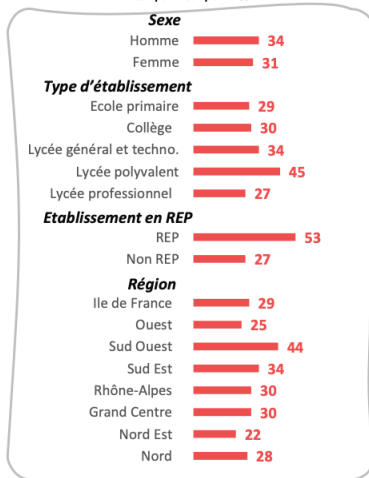
© GROUPE IFOP 2023

## L'expérience de contestations de la loi du 15 mars 2004 (2/2)

**Question : La loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, fait elle l'objet de contestations parmi les élèves ou parmi les adultes (personnels, parents dans votre école ou établissement scolaire) ?**

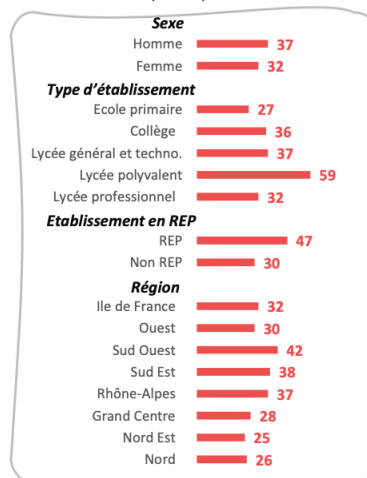
### De la part de certains parents d'élèves

Ensemble régulièrement/ de temps en temps : 32%



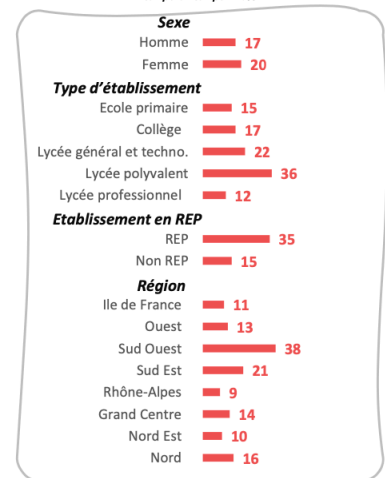
### De la part de certains élèves

Ensemble régulièrement/ de temps en temps : 34%



### De la part de certains enseignants ou d'autres personnels

Ensemble régulièrement/ de temps en temps : 19%

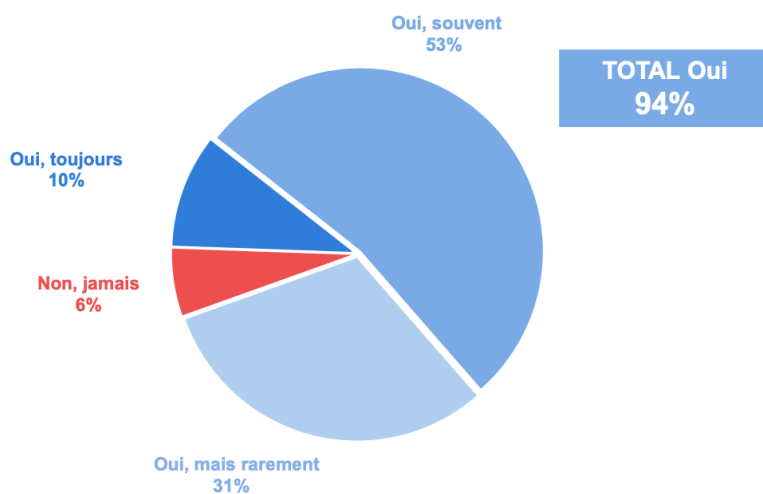


© GROUPE IFOP 2023

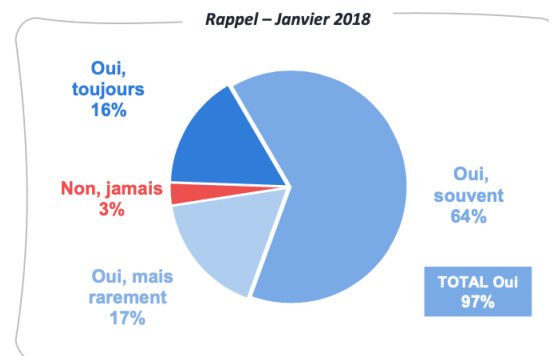
## Le règlement de problèmes par le dialogue

**Question : Le dialogue permet-il de régler les problèmes ?**

*Base : Aux enseignants qui ont répondu que cette loi fait l'objet de contestation, soit 65% de l'échantillon*



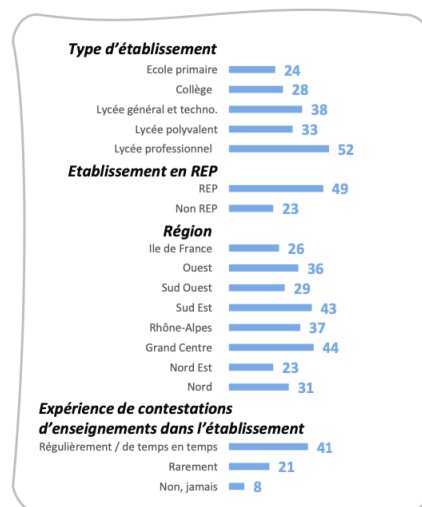
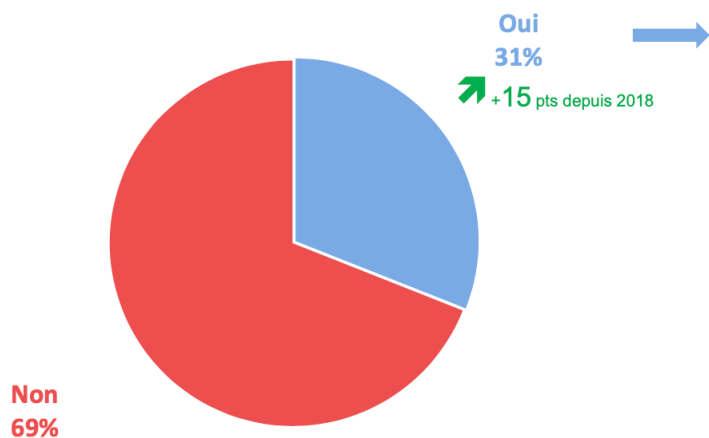
© GROUPE IFOP 2023



# L'intervention de procédures disciplinaires

Question : Des procédures disciplinaires ont-elles déjà été engagées ?

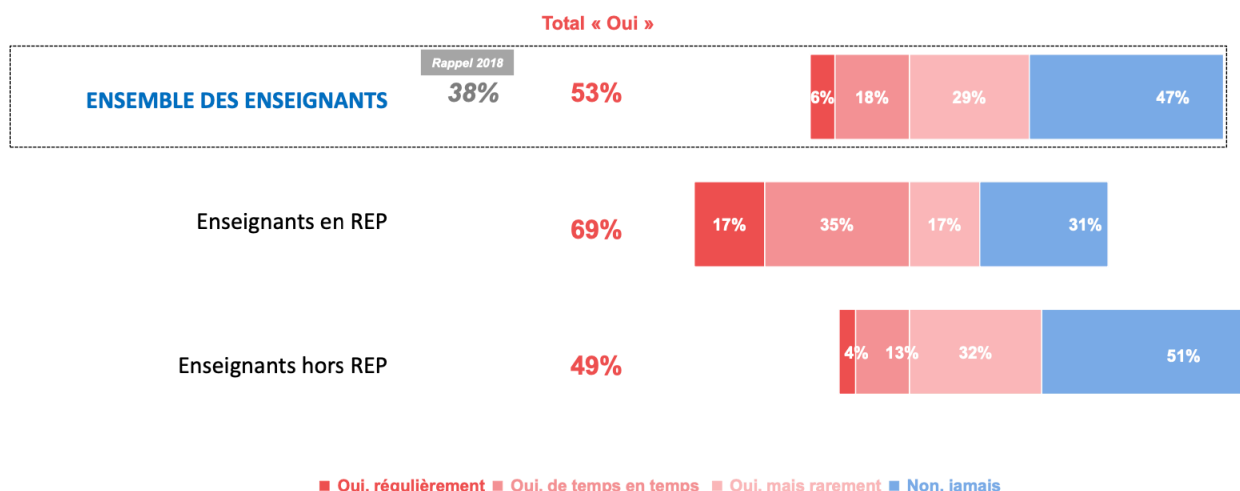
Base : Aux enseignants qui ont répondu que cette loi fait l'objet de contestation parmi les élèves, soit 57% de l'échantillon



© GROUPE IFOP 2023

## L'expérience de contestations d'enseignements dans son établissement

Question : Dans votre école ou établissement scolaire, des enseignements font-ils l'objet de contestations et certains élèves ont-ils tenté de s'y soustraire ?



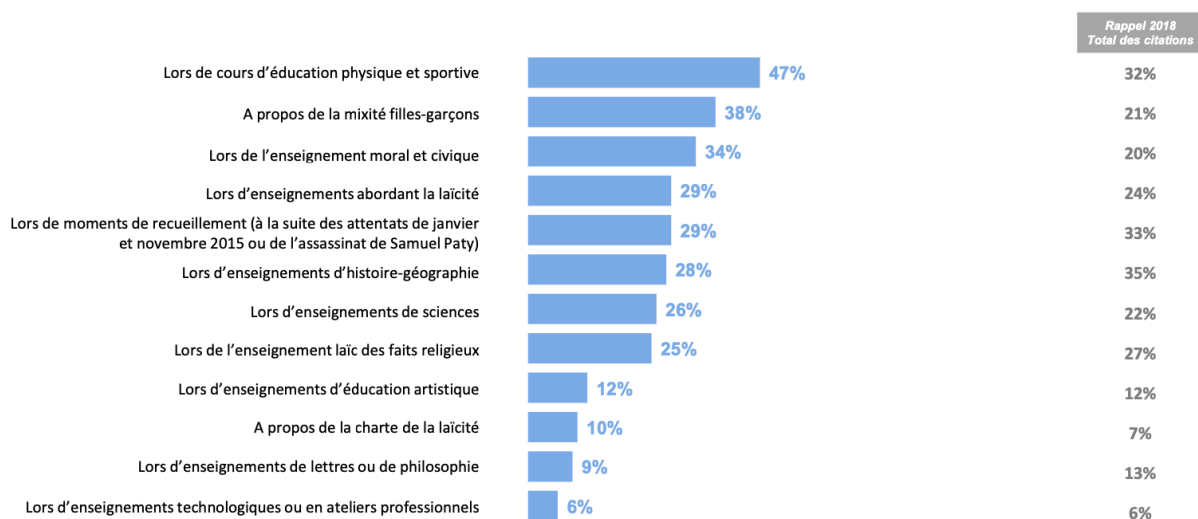
© GROUPE IFOP 2023



## Les enseignements ayant fait l'objet de contestations(1/2)

**Question : Ces contestations ou le fait que certains élèves essaient de se soustraire à des activités ou des enseignements se produisent...**

*Base : Aux enseignants qui ont répondu que des enseignements faisaient l'objet de contestations, soit 53% de l'échantillon*



(\*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

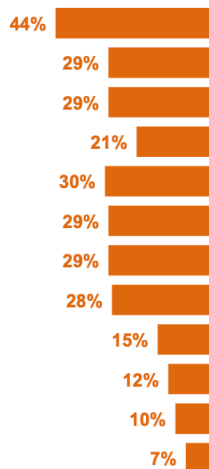
© GROUPE IFOP 2023

## Les enseignements ayant fait l'objet de contestations(2/2)

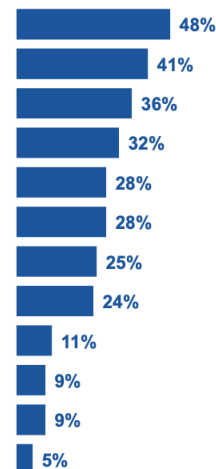
**Question : Ces contestations ou le fait que certains élèves essaient de se soustraire à des activités ou des enseignements se produisent...**

*Base : Aux enseignants qui ont répondu que des enseignements faisaient l'objet de contestations, soit 53% de l'échantillon*

### Etablissements en REP



### Etablissements hors REP

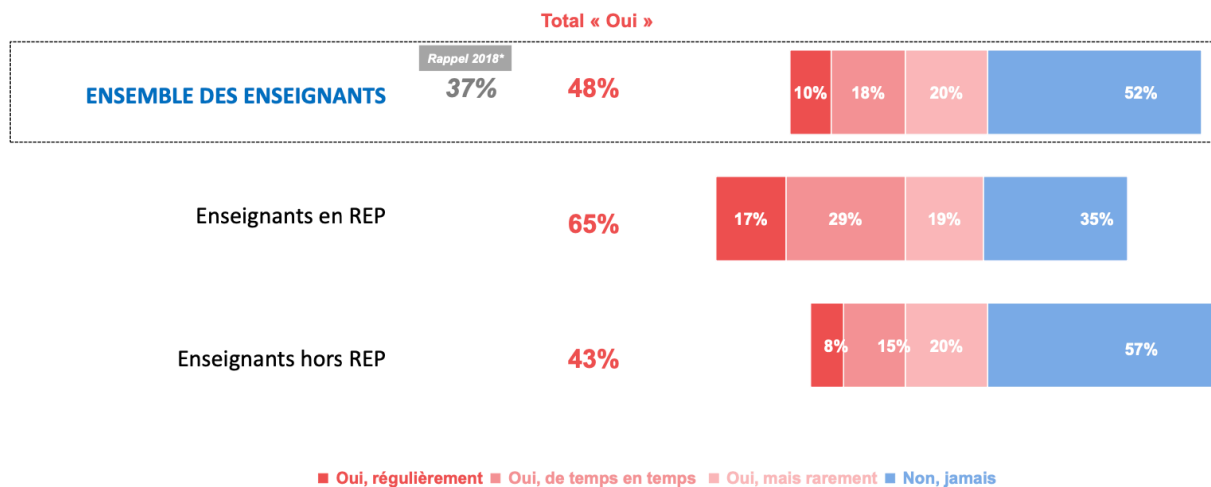


(\*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

© GROUPE IFOP 2023

## L'expérience d'une auto-censure pour éviter de possibles incidents

Question : Afin d'éviter de possibles incidents provoqués par certains élèves, vous est-il déjà arrivé de vous auto-censurer dans l'enseignement de la laïcité, de l'esprit critique, ou de la liberté d'expression ?

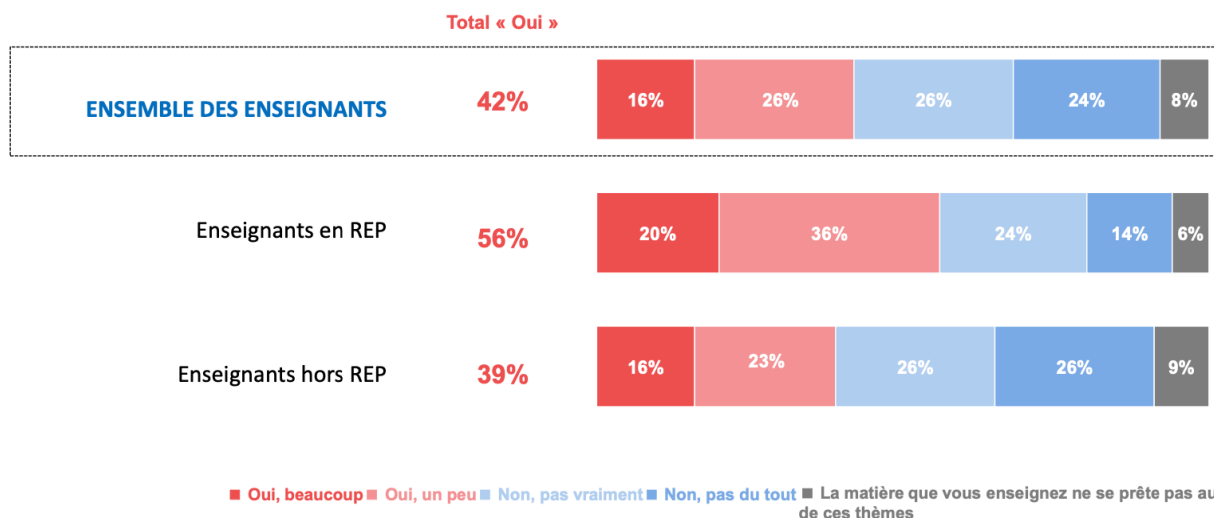


\* En 2018, la question était : « Afin d'éviter de possibles incidents provoqués par certains élèves, vous est-il déjà arrivé de vous auto-censurer dans votre enseignement ? »

© GROUPE IFOP 2023

## L'influence de l'assassinat de Samuel Paty sur la mise en œuvre d'enseignements ayant connu des contestations

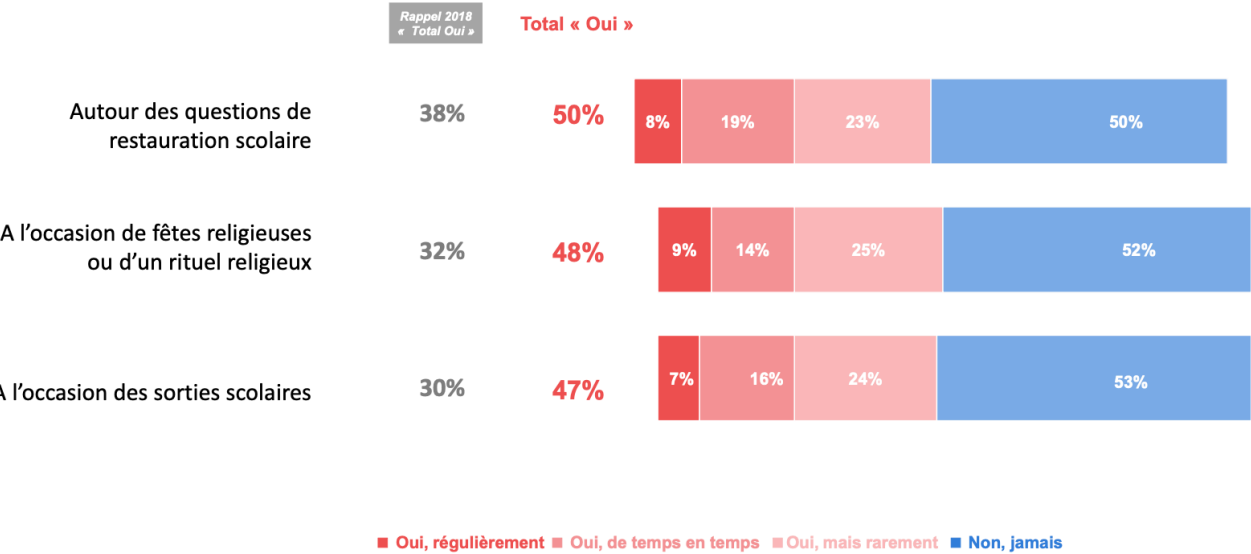
Question : Et est-ce que l'assassinat de Samuel Paty a influencé la manière dont vous mettez en œuvre ces enseignements ?



© GROUPE IFOP 2023

# La fréquence détaillée d'incidents liés à la contestation du principe de laïcité (1/2)

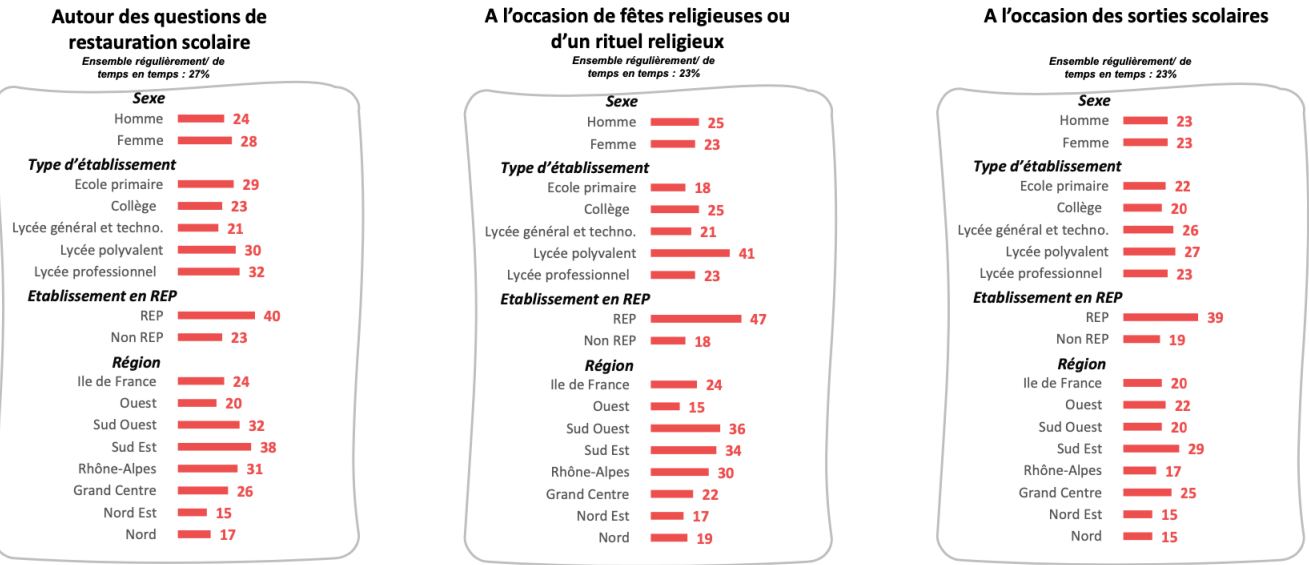
Question : Dans votre école ou établissement scolaire, des incidents liés à la contestation du principe de laïcité se produisent-ils... ?



© GROUPE IFOP 2023

# La fréquence détaillée d'incidents liés à la contestation du principe de laïcité (2/2)

Question : Dans votre école ou établissement scolaire, des incidents liés à la contestation du principe de laïcité se produisent-ils... ?

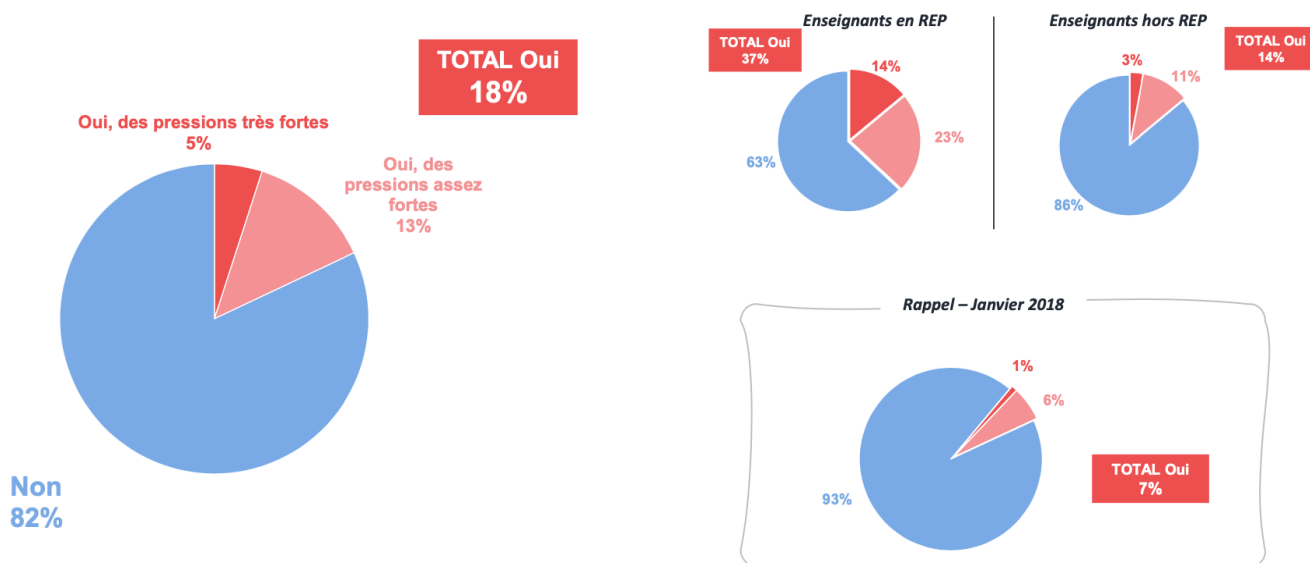


© GROUPE IFOP 2023

## L'existence de pressions extérieures pour empêcher la mise en application du principe de laïcité

////

Question : Existe-t-il des pressions venant de l'extérieur de votre école ou de votre établissement pour empêcher la mise en application du principe de laïcité ?

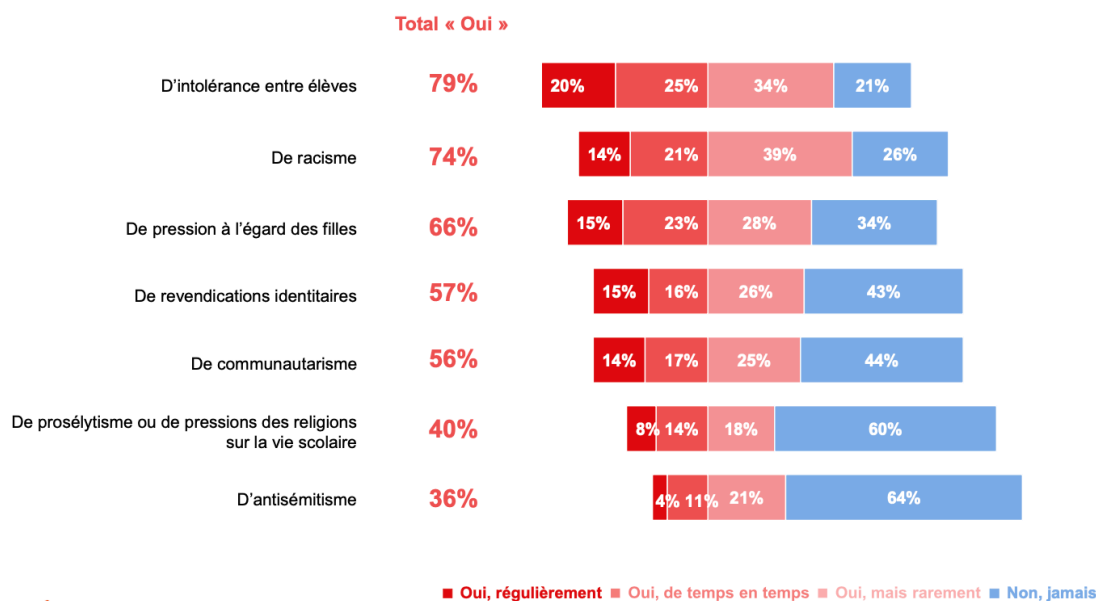


© GROUPE IFOP 2023 | 23

## L'occurrence de différentes paroles ou actes à tendance discriminatoire

////

Question : Constatez-vous dans votre école ou votre établissement scolaire des paroles ou des actes ... ?

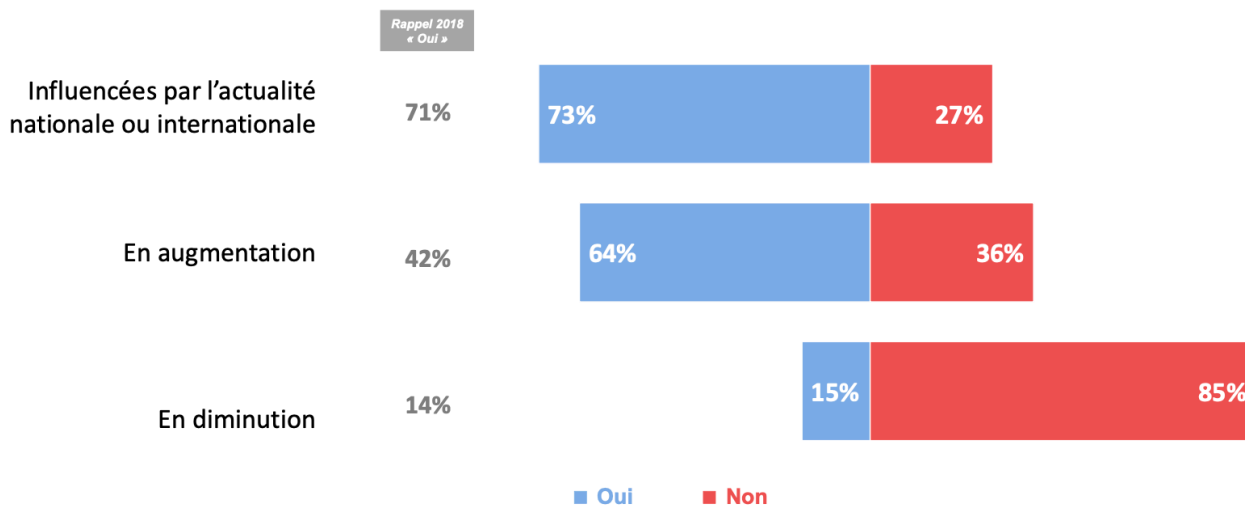


© GROUPE IFOP 2023 |



# L'évolution ressentie des contestations du principe de laïcité

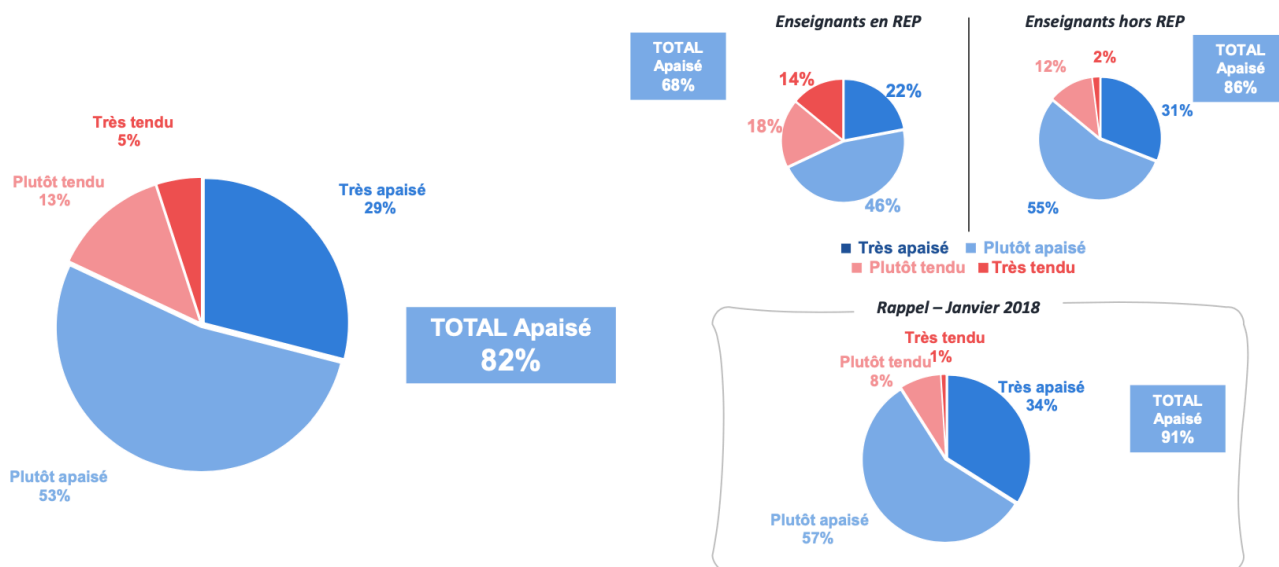
Question : De façon générale, les contestations du principe de laïcité vous semblent-elles ces dernières années... ?



© GROUPE IFOP 2023

## Le jugement global à l'égard du climat scolaire autour de la laïcité (1/2)

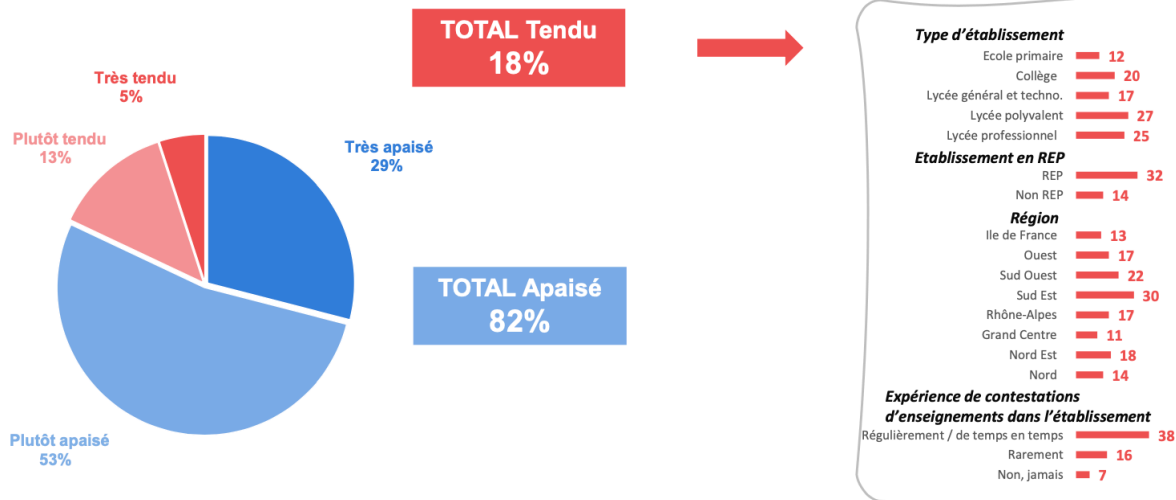
Question : Diriez-vous que le climat scolaire autour de la laïcité est aujourd'hui dans votre école ou votre établissement scolaire ?



© GROUPE IFOP 2023 | 27

# Le jugement global à l'égard du climat scolaire autour de la laïcité(2/2)

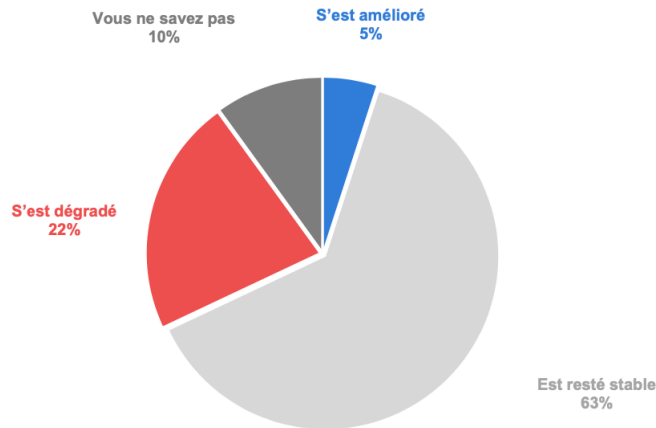
Question : Diriez-vous que le climat scolaire autour de la laïcité est aujourd'hui dans votre école ou votre établissement scolaire ?



© GROUPE IFOP 2023

# L'évolution perçue du climat scolaire autour de la laïcité dans son établissement ces cinq dernières années

Question : Et diriez-vous qu'au cours des cinq dernières années le climat scolaire autour de la laïcité dans votre école ou votre établissement scolaire...



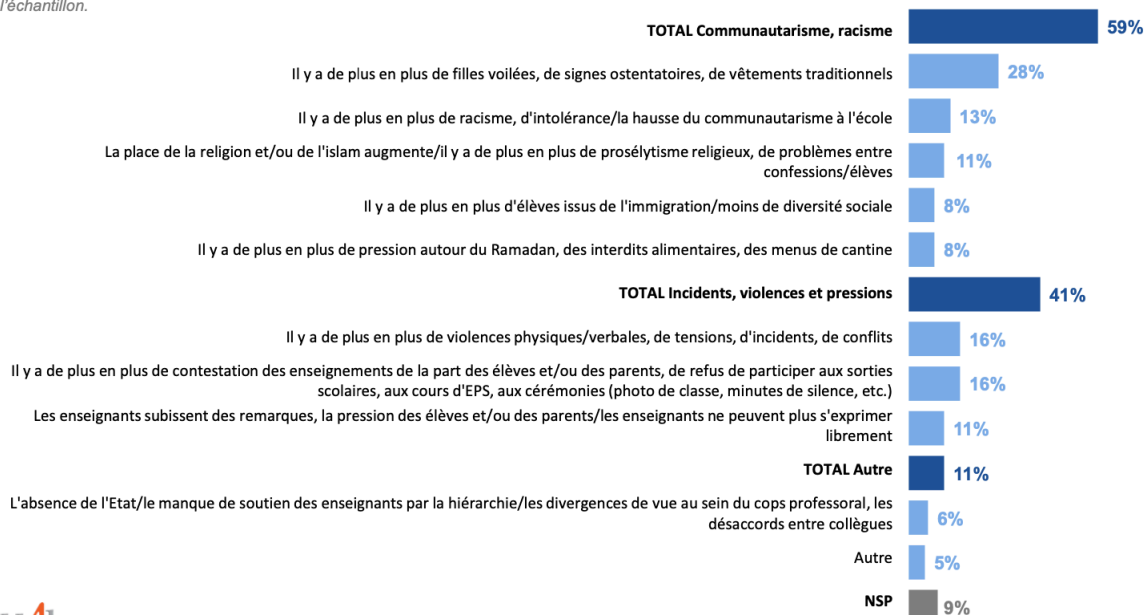
© GROUPE IFOP 2023

# Les raisons du sentiment de dégradation du climat scolaire autour de la laïcité dans son établissement



**Question : Pour quelles raisons pensez-vous cela ? Comment cela se manifeste-t-il concrètement ? Question ouverte, réponses non suggérées**

**Base :** Aux enseignants estimant que le climat scolaire autour de la laïcité dans leur établissement s'est dégradé ces cinq dernières années, soit 22% de l'échantillon.



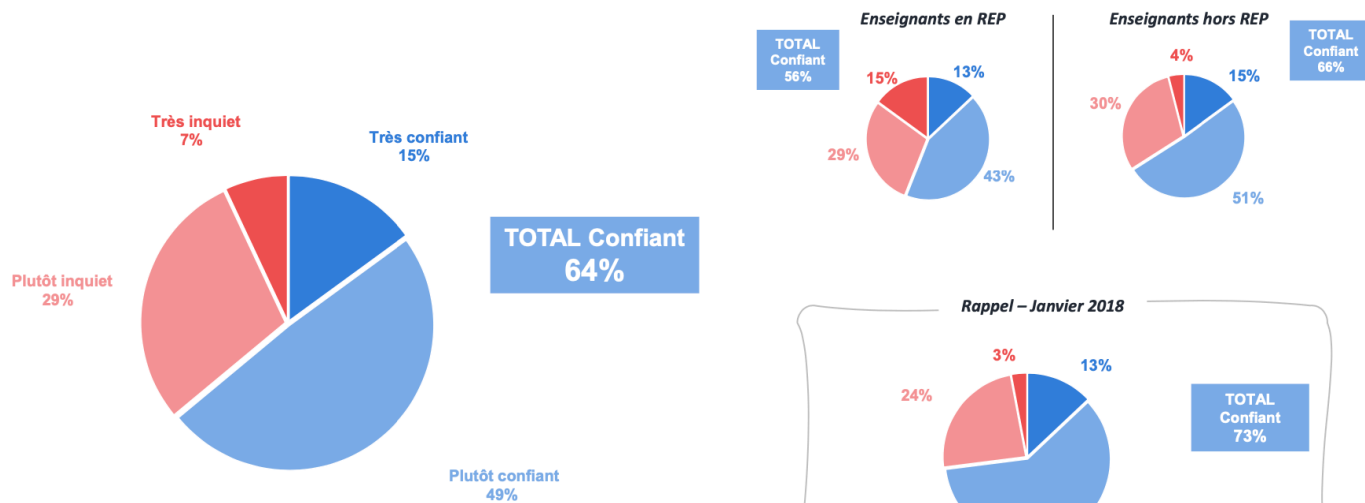
Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

© GROUPE IFOP 2023

/////

## La confiance dans l'adhésion des élèves et des familles aux valeurs de la République

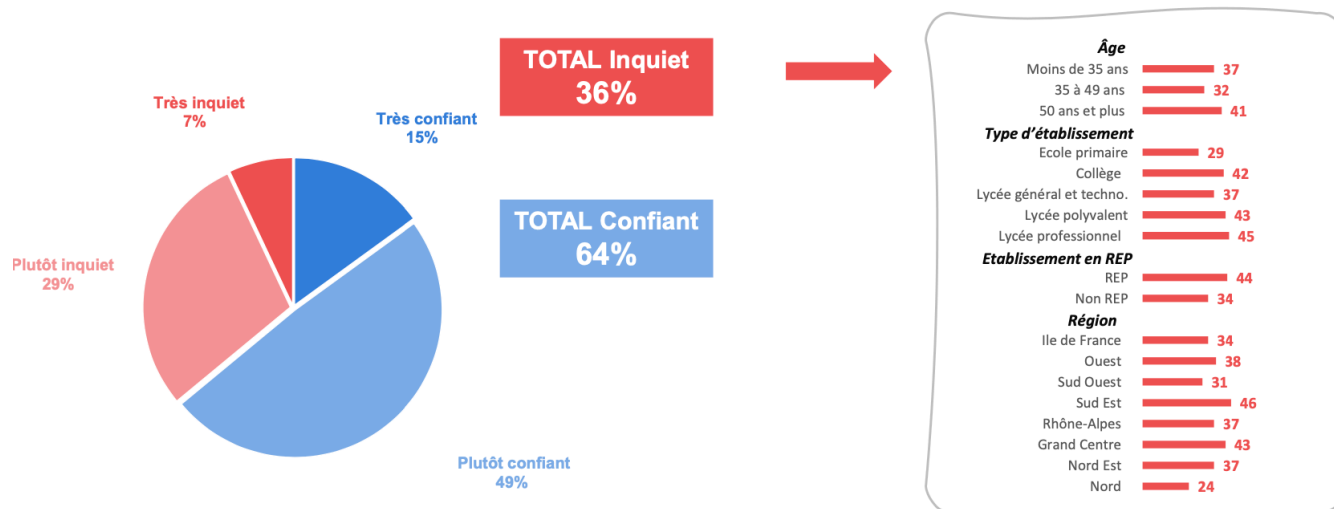
**Question : Et concernant l'adhésion des élèves et des familles aux valeurs de la République, êtes-vous ... ?**



© GROUPE IFOP 2023 | 31

# La confiance dans l'adhésion des élèves et des familles aux valeurs de la République

Question : Et concernant l'adhésion des élèves et des familles aux valeurs de la République, êtes-vous ... ?

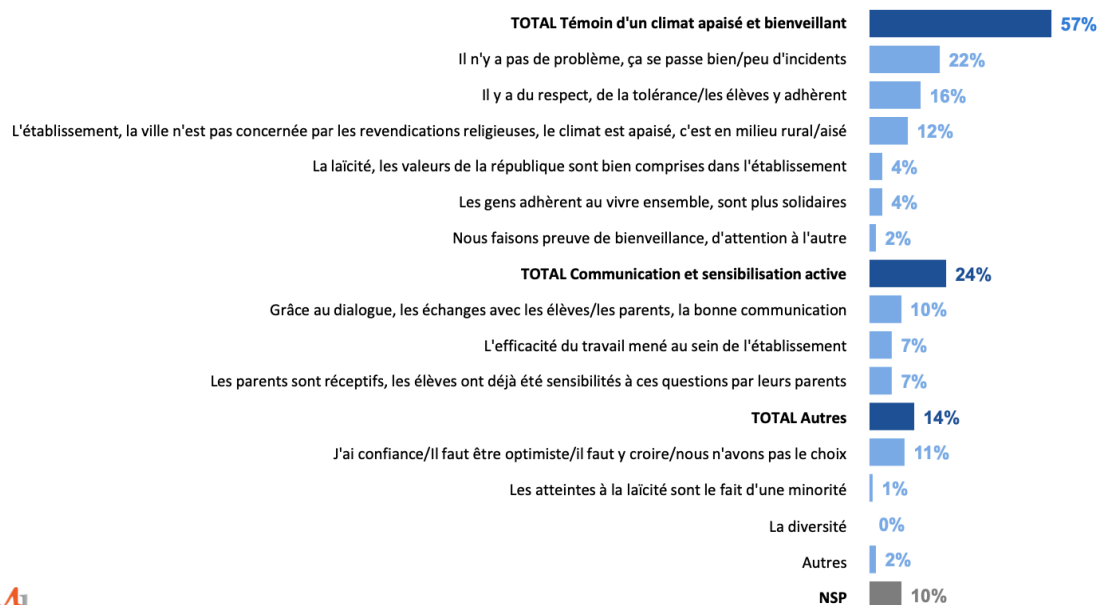


© GROUPE IFOP 2023

## Les motifs de confiance dans l'adhésion des élèves et des familles aux valeurs de la République

Question : Pour quelles raisons êtes-vous confiant ? Question ouverte, réponses non suggérées

Base : Aux enseignants confiants concernant l'adhésion des élèves et des familles aux valeurs de la République, soit 17% de l'échantillon.



Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

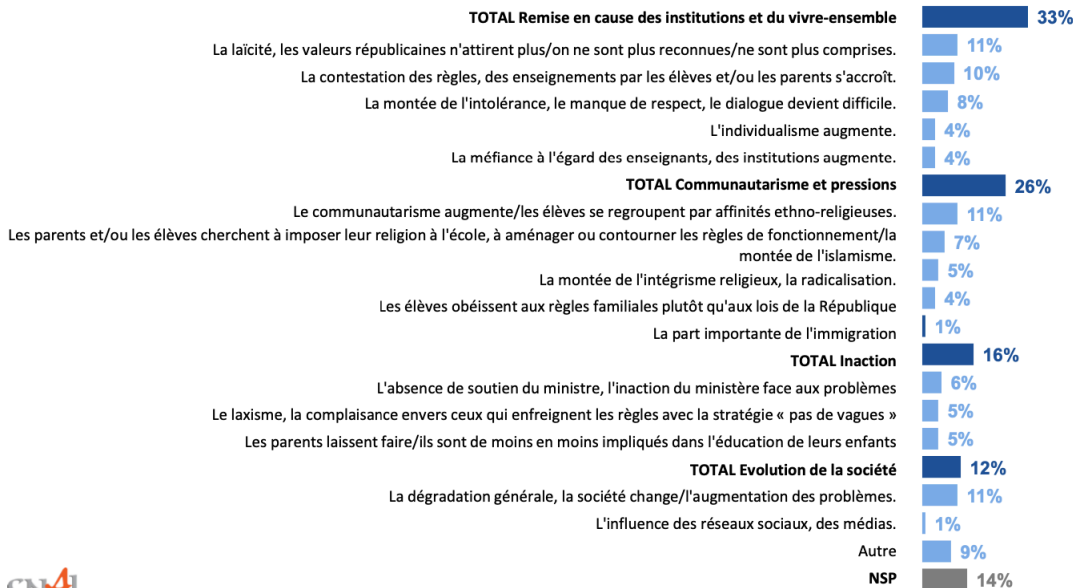
© GROUPE IFOP 2023



# Les motifs d'inquiétude dans l'adhésion des élèves et des familles aux valeurs de la République

Question : Pour quelles raisons êtes-vous inquiet ? Question ouverte, réponses non suggérées

Base : Aux enseignants inquiets concernant l'adhésion des élèves et des familles aux valeurs de la République, soit 10% de l'échantillon.

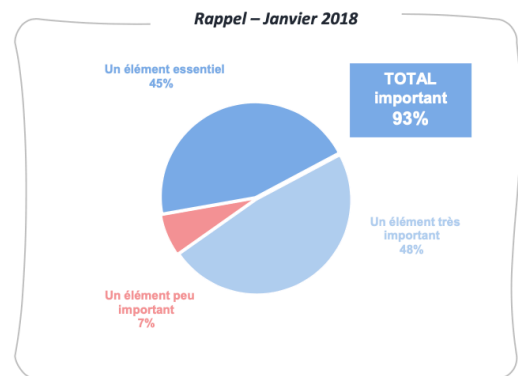
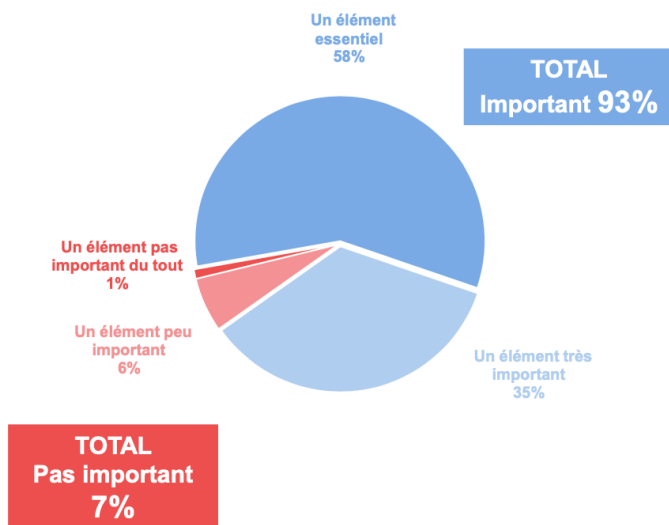


Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

© GROUPE IFOP 2023

## Le caractère jugé essentiel de la laïcité

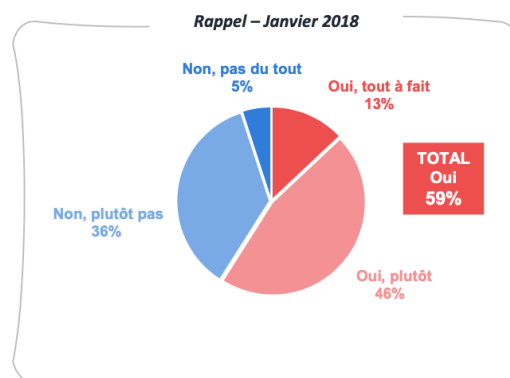
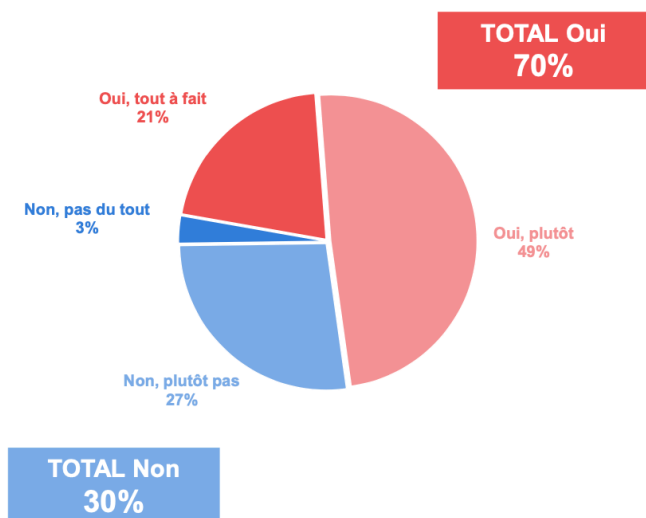
Question : La laïcité est-elle, selon vous, un élément essentiel, très important, peu important ou pas important du tout pour l'avenir de notre régime républicain ?



© GROUPE IFOP 2023

# Le sentiment que la laïcité est aujourd'hui en danger en France

Question : Diriez-vous que la laïcité est aujourd'hui en danger en France ?



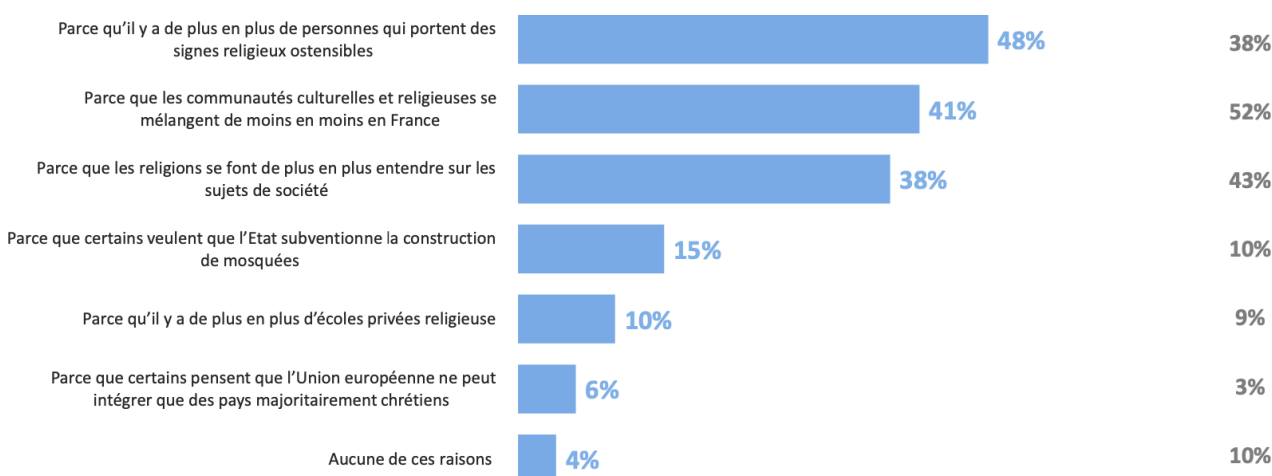
© GROUPE IFOP 2023

## Les raisons venant justifier le sentiment que la laïcité est aujourd'hui en danger en France

Question : Pour quelles raisons principales, estimez-vous que la laïcité est en danger en France ?

Base : A ceux qui estiment que la laïcité est en danger en France, soit 70% de l'échantillon

Ensemble des Enseignants  
Janvier 2018



(\*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner deux réponses

© GROUPE IFOP 2023

## Conclusions du colloque de Montpellier, 15 juin 2023, par Jean-François Chanet, Président du CNAL

Nos travaux, par nature *work in progress*, n'appellent d'autre conclusion qu'un appel à poursuivre l'action laïque. J'avoue être tenté d'appeler à la rescousse Charles Péguy. Il y a toujours une bonne raison de revenir à Péguy et notre colloque n'a pas fait exception à cette règle. Il nous a donné quelques bonnes raisons de relire, en particulier, le texte publié dans les *Cahiers de la quinzaine* « pour la rentrée » de 1904, où Péguy écrivait : « quand une société ne peut pas enseigner, c'est que cette société ne peut pas s'enseigner ; c'est qu'elle a honte, c'est qu'elle a peur de s'enseigner elle-même ; pour toute humanité, enseigner, au fond, c'est s'enseigner ». Jean Jaurès, dont Benoît Kermoal a cité ce matin un texte de 1904, a dit des choses proches devant les députés – « on n'enseigne et on ne peut enseigner que ce l'on est » – dans son célèbre discours de janvier 1910 « pour la laïque », à un moment où, faut-il le rappeler ?, il collaborait régulièrement depuis cinq ans à la *Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur*, soucieux qu'il était de contribuer à ce qu'on peut considérer comme la formation continue de ses lecteurs. Péguy avait bien vu que, dans le développement des États nationaux modernes, les moments que l'on dirait aujourd'hui de crise identitaire sont des moments de mise en question de l'enseignement et ses résultats. Ce n'est d'ailleurs pas plus que la laïcité une singularité française. À vrai dire, le mot de « crise » lui-même pose problème, et ses usages récurrents, dans la

mesure où il n'est plus employé pour désigner un moment, une situation temporaire, mais un état permanent. Ce constat n'appelle-t-il pas, lui aussi, la mise en perspective historique qu'appelait de ses vœux ce matin Audrey Lalanne ? Depuis 1984 et la publication, chez le même éditeur, Le Seuil, de l'essai de Jean-Claude Milner, *De l'école*, et de l'enquête d'Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Tant qu'il y aura des profs*, dont la conclusion était que "l'école publique, à très brève échéance, [était] menacée de deux maux", "pourrir sur pied" ou "être carrément démantelée par des ultra-libéraux prêts à faire de l'inégalité son principe central", il ne se passe guère de rentrée sans que se fassent entendre de nouveaux cris d'alerte. À la rentrée 2021 a paru, sous le titre *Peut-on encore sauver l'école ?*, un hors-série de *Marianne*, quatorze ans après que Natacha Polony, agrégée de lettres, avait publié un essai intitulé *Le pire est de plus en plus sûr. Enquête sur l'école de demain*.

"*E pur si muove !*", est-on tenté de dire, ce qui ne signifie certes pas que les alarmes soient sans fondement, ni sans effets sur le moral des troupes. Le sondage dont Frédéric Dabi a présenté les résultats est assez éclairant à cet égard, comme le furent les discussions au cours et à la suite des tables rondes. Dans son tout récent entretien avec le ministre, la présidente du Conseil des sages de la laïcité, Madame Dominique Schnapper, évoque les conditions dégradées dans lesquelles, depuis cinq ans, les sages s'efforcent d'apporter des réponses et prennent leur part de l'entreprise de formation. "Le chemin à parcourir est ardu", dit-elle, et elle ajoute : "Quand la laïcité apparaît comme un instrument de tyrannie plutôt que de liberté, c'est le symptôme d'un échec pédagogique, au sens large du terme." Face à ce risque, nous avons partagé la conscience d'une responsabilité collective, donc d'une solidarité, pour éviter que nos enfants se retrouvent, pour reprendre les mots de Rousseau dans la "profession de foi du vicaire savoyard", "flottants sur cette mer des opinions humaines sans gouvernail, sans boussole, et livrés à leurs passions orageuses, sans autre guide qu'un pilote inexpérimenté qui méconnaît sa route et qui ne sait ni d'où il vient, ni où il va".

Présenter ainsi leurs professeurs serait les caricaturer. Mais cette certitude même nous conduit devant un paradoxe que je ne peux pas ne pas relever ici. La qualité des ressources produites en appui de la formation n'a rien à envier à celle des manuels d'autrefois. Les maîtres et maîtresses d'école de la 3<sup>ème</sup> République, dont la formation était singulièrement plus courte que celle de leurs successeurs actuels, auraient sans doute apprécié de pouvoir disposer d'un "coffret Guide Républicain" aussi substantiel que celui qu'a présenté Alain Seksig et que toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées ont reçu à la rentrée 2021. Pourtant il est à craindre qu'il ne soit pas plus et mieux utilisé que si sa préparation avait été moins soignée et son contenu moins bien composé.

Au sentiment de solitude dans l'exercice du métier, qu'a rappelé devant nous le maire de Montpellier et qui était déjà souvent exprimé à la Belle Époque, en un temps que les déclinistes d'aujourd'hui considèrent comme l'âge d'or de l'école républicaine – un temps où, ne l'oublions pas non plus, de 11 à 15% seulement d'une classe d'âge obtenait le certificat d'études primaires –, s'ajoute une défiance accrue à l'égard de l'institution et en particulier de l'administration centrale. L'enquête d'Emmanuel Saint-Fuscien sur la manière dont ont été perçus dans notre monde scolaire les attentats de 2015 et les initiatives ministérielles qui les ont suivis, en apporte une confirmation parmi d'autres, notamment dans la section intitulée "Laïcité pour tous et chacun pour soi".

L'élévation en un siècle du niveau des diplômes requis pour enseigner n'empêche nullement les professeurs en exercice d'exprimer un désarroi grandissant devant les difficultés du métier, extrêmement variables, il est vrai, selon la localisation de l'établissement, Ben Aïda nous l'a rappelé – mais n'était-ce pas un peu vrai déjà au temps où Joseph Pagnol entendait l'un de ses vieux amis, sorti premier de l'école normale et qui avait dû "à cet exploit de débiter dans un quartier de Marseille" – un quartier que nous dirions sensible mais que dans *La Gloire de mon père* Marcel Pagnol, qui n'a pas connu l'arrivée du politiquement correct, qualifiait, lui, de "pouilleux" –, où la fierté de cet excellent élève-maître était de n'avoir eu, en quarante ans, que deux condamnés à mort, et un gracié de justesse, quand son prédécesseur, en vingt ans, avait vu guillotiner six de ses élèves. Le sourire que fait naître le récit d'une enfance heureuse ne devrait pas, comme si souvent, conduire à l'idéalisation du passé, qui n'aide en rien à affronter les difficultés présentes.

Le nombre des professionnels qualifiés pour accompagner, comme on dit, les enseignants ou les chefs d'établissement en difficulté s'est élevé, lui aussi, dans le même temps, d'une façon non moins incontestable – et qui ne donnerait raison à Patrick Roumagnac quand il nous dit : "la bonne volonté, c'est bien ; la compétence, c'est mieux" ? Or trop souvent ces interlocuteurs de proximité inspirent le soupçon d'être les instruments de la hiérarchie plutôt que la confiance due à des coéquipiers. Il peut du reste arriver que le contraste entre le rappel incessant à l'esprit des Lumières, à la mission fondamentale de rendre de futurs citoyens et citoyennes capables de penser par eux-mêmes, et la promotion d'un management nourri d'éléments de langage plutôt que d'expérience et de réflexion personnelles affaiblisse l'autorité de ladite hiérarchie. Le cloisonnement de l'institution et la façon dont s'y incarne et s'y exerce l'autorité restent des sujets auxquels une gestion renouvelée des ressources humaines devrait décidément porter une grande attention.

Les signalements illustrent ce constat avec d'autant plus d'acuité que la publication du nombre des atteintes à la laïcité est devenue un enjeu de communication des plus sensibles. "C'est le signalement qui permet d'apporter une réponse coordonnée", soulignait notre ministre dans l'allocution qu'il nous a adressée. Mais nous savons de quelles réticences, de quelles hésitations le signalement peut être l'objet à sa source. Si fructueuse que soit, notamment dans les quartiers dits de reconquête républicaine, la participation de la police à la reconstruction d'un ordre qui inclut l'instruction civique, le concours de l'institution scolaire aux enquêtes de police ne va nulle part de soi en certaines matières, et la laïcité en fait partie. Ne perdons pas de vue non plus le risque de voir jouer, dans ce monde professionnel si épris d'égalité, un mécanisme comparable à celui que François Dubet a mis en évidence à propos de l'égalité des chances entre les élèves : quand toutes et tous sont égaux, celle ou celui qui est identifié comme défaillant est conduit à penser qu'il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, même si l'institution ne le tient pas pour seul responsable de son échec, ou de tel incident plus ou moins grave. Christine Guimonnet a eu à ce propos des paroles fortes sur la solidarité et la libération de la parole dans les espaces collectifs appropriés pour l'accueillir.

Quant au défi de la mixité sociale, il nous a, plus encore que les deux thèmes précédents, rendu sensible que la manière dont la laïcité est comprise et respectée par les élèves ne se joue pas seulement à l'école, et n'est donc pas seulement de la responsabilité des enseignants. Dès lors qu'on s'éloigne d'une logique de service public, également accessible à tous, et qu'on

installe l'éducation nationale dans une logique de marché, donc de libre concurrence, on court le risque de la "dissonance cognitive" dont nous ont parlé Philippe Darriulat, Youssef Souidi et le sénateur Pierre Ouzoulis. À cet égard, la tendance, bien établie depuis vingt ans, à considérer que la meilleure réponse à donner à toute poussée de fièvre politique et sociale est un nouvel acte de décentralisation devrait faire l'objet d'un regard non moins critique que celui qui est porté sur la qualité de l'enseignement et le niveau des élèves. Je pourrais citer le témoignage précis que m'a laissé l'IA-DASEN du Doubs sur l'échec de notre tentative de reproduire, entre deux collèges de ce département, ce qui a été réalisé avec succès dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris entre les collèges Coysevox et Berlioz. Et je ne sache pas qu'on ait contesté à Maurice Agulhon, dans son "Plaidoyer pour les jacobins", la valeur de l'argument selon lequel, au temps de Jules Ferry, si l'État n'avait pas lui-même financé les constructions nécessaires, bien des communes seraient restées longtemps encore sans école. Ne serait-il pas temps, enfin, de reconsidérer le dualisme qu'a introduit l'éducation prioritaire – *"to be or not to be"*, pourrait-on dire, ou "en avoir ou pas" –, dualisme pérennisé, devenu structurel dans notre système scolaire, contrairement à la conception qu'en avait son créateur Alain Savary, pour qui le projet de "zonage" devait obéir à des objectifs précis et limités dans le temps ?

Qu'il me soit permis d'en appeler pour finir à l'esprit de résistance. Il nous appartient de rendre par la qualité de notre enseignement et la force de notre engagement – c'est tout un – leur sens aux mots dont nous avons été, au moins en partie, dépossédés. Ne nous résignons pas aux dramatisations favorisées par un présentisme grégaire, ni à la fatalité des prophéties autoréalisatrices. Ce colloque nous aura permis de vérifier que la nouvelle question laïque est un symptôme de maux pluriels qui l'englobent et la dépassent, de menaces ou de risques, perçus comme tels aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de la "communauté éducative" – elle-même initialement définie par des textes réglementaires qui résultaient de la loi de décentralisation de 1983.

Sentiment de déclassement répandu dans le monde enseignant tout entier, regard sur l'enfance dominé par l'intuition que l'avenir ne sera pas meilleur que le passé qu'on a connu, doutes sur la possibilité même de reconstruire du commun dans l'empire de l'individualisme, crainte de voir l'attrait de la République universelle telle qu'on la rêvait encore au sortir de la Seconde Guerre mondiale effacé dans le monde comme il va... : ces maux sont plus faciles à énumérer qu'à réduire. Tout cela existe en effet et se mêle, et les enfants sont capables de le lire dans les yeux des adultes, même si les paroles des adultes s'efforcent de le leur cacher.

Beaucoup de nos contemporains ont perdu la foi des instituteurs mécréants de la 3<sup>ème</sup> République en la science, en l'homme instruit dont le catéchisme commençait par raconter le péché originel. Mais par quoi la remplacer ? Des remarques très justes ont été faites sur la manière dont l'éducation aux médias, les web-radios, peuvent permettre de lutter contre les obscurantismes toujours renaissants. La laïcité est d'abord une foi en l'homme, notre colloque aura contribué à le rappeler ; il faut donc espérer qu'il aura aidé, si peu que ce soit, à nous convaincre que nous ne sommes pas démunis pour faire partager et prévaloir ce principe humaniste.